

Rapport de gestion 2022

Conseil d'administration
du 1^{er} juin 2023

Façonner
la
cité

Sommaire

EDITORIAL	4
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE	5
1.1 INFORMATIONS GENERALES.....	5
1.2 HISTORIQUE.....	5
1.3 OBJET SOCIAL ET DOMAINES D'ACTIVITE.....	5
1.4 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL.....	6
1.5 GOUVERNANCE	7
1.6 RESSOURCES HUMAINES	9
2. LES OPERATIONS EN 2022	11
2.1 NOUVELLES OPERATIONS SIGNEES.....	11
2.2 OPERATIONS PROLONGEES PAR MANDATS OU AVENANTS	13
2.3 OPERATION TERMINEE	13
2.4 ETAT DES RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES ET LA SPL.....	14
3. SITUATION FINANCIERE	15
3.1 CHIFFRES CLES	15
3.2 BILAN SIMPLIFIE	16
3.3 COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE	16
3.4 COMMENTAIRES DE LA DIRECTION	17
3.5 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT EN 2023.....	18
4. BILAN DE GOUVERNANCE	20
4.1 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	20
4.2 REUNIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE	20
4.3 INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES.....	20
5. PRINCIPAUX RISQUES ET CONTROLES	21
5.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	21
5.2 CONTROLES INTERNES	21
5.3 CONTROLES EXTERNES.....	22
5.4 CONTROLE ANALOGUE	22
6. FICHES PROJETS DETAILLEES.....	24
• REGENERATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN	26
• REQUALIFICATION DE L'ILOT JULES VERNES AU BREZET.....	28
• PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT ET GRANDE OPERATION D'URBANISME SAINT JEAN – LE BREZET	30
• PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU)- QUARTIER SAINT JACQUES NORD	32
• PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU)- QUARTIER LES VERGNES	34
• PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN RESILIENT GALAXIE FONTGIEVE	36
• AMENAGEMENT DU SECTEUR MARC BLOCH A COURNON D'Auvergne.....	38
• REQUALIFICATION DE LA ZAE DE COURNON-LE CENDRE	40
• REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LEMPDES	42
• AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION URBAINE DU POLE ECONOMIQUE DE LADOUX	44
• AMENAGEMENT DE SARLIEVE NORD (AUBIERE ET COURNON D'Auvergne).....	46
• CONSTRUCTION DE LA RESERVE DES MUSEES SUR LA ZONE DES MONTELS	48
• CONSTRUCTION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES.....	49
• COORDINATION GENERALE DU PROJET DES ACCM	50
• PREFIGURATION D'UNE DELEGATION DE GESTION DES PARKINGS	51

Editorial



Après la période COVID en 2020 et 2021, l'année 2022 a été marquée par les convergences des crises énergétiques et économiques dues en grande partie à la guerre en Ukraine. Le renchérissement de l'énergie qui en a découlé ainsi qu'une inflation très forte se sont rajoutés à l'urgence climatique et environnementale, qui appellent des évolutions de fond dans notre activité afin de relever deux défis majeurs :

- **Le Zéro Artificialisation Net (ZAN) ;**
- **La décarbonation dans l'acte d'aménager et de construire.**

C'est dans ce contexte que les équipes de la SPL se mobilisent autour des projets pour conduire l'ensemble des expertises et des démarches opérationnelles.

En cette période de transition, chaque projet est abordé de manière transversale au service d'une ville plus résiliente, plus humaine et plus responsable.

2022 a également été pour notre SPL, l'année de la structuration d'outils de communication au service des projets pour le compte des collectivités actionnaires :

- un site internet www.spl-clermont-auvergne.fr et une page entreprise LinkedIn ;
- une plateforme de marque avec un nouveau logo et une accroche « **façonner la cité** ».

2023 devrait enfin voir se finaliser les premiers traités de concessions d'aménagement des quartiers Saint Jean, Saint Jacques ainsi que Les Vergnes, permettant ainsi à notre SPL de remplir pleinement ses missions d'aménageurs.

1. Présentation de la société

1.1 Informations générales

Dénomination	SPL Clermont Auvergne
Date de création	18 avril 2016
Adresse du siège social	La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand
Organisation de la gouvernance	Conseil d'administration
Nom de la Présidente du conseil d'administration	Marion Canalès
Nom du Directeur général	Rachid Kander
Nombre de salariés au 31/12/2022 (hors DG)	9

1.2 Historique



1.3 Objet social et domaines d'activité

Objet social

La SPL Clermont Auvergne peut être saisie directement par ses actionnaires **sans mise en concurrence**.

Ses statuts lui permettent d'effectuer les missions suivantes, **uniquement pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires** :

- **Réalisation de toute étude, mission de conduite d'opération ou de mandat** relative à la maîtrise d'Ouvrage et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre ;
- **Réalisation de toute opération et action d'aménagement** ;
- **Réalisation de tout équipement d'infrastructure et de superstructure pour le compte de nos actionnaires** ;
- **Réalisation de toute opération de construction de bureaux ou de locaux industriels** destinés à la vente ou à la location, ou d'immeubles à usage d'habitation, y compris ceux bénéficiant de financements aidés par l'Etat, la location, la vente ou la location-vente de ces immeubles ;
- **Exploitation, gestion, entretien et mise en valeur par tout moyen des immeubles et équipements** réalisés ou mis à notre disposition par nos actionnaires.

Domaines d'activité

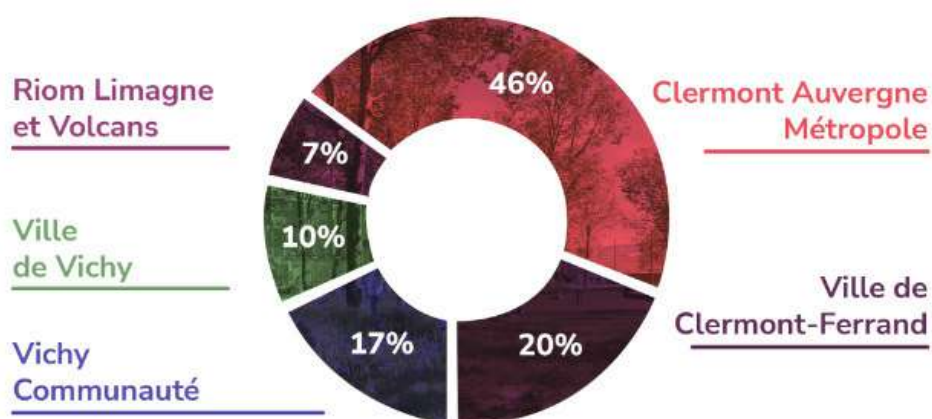
- **Renouvellement urbain en mandat ou concession**, en secteur urbain mixte ou en zone d'activité : conduite et organisation des procédures foncières, administratives et archéologiques, des études préalables d'opportunité et des travaux d'aménagement d'espaces publics ; assistance à la commercialisation ; assistance à la concertation ; ingénierie foncière (en complément de l'EPF) ; ingénierie VRD.
- **Construction et réhabilitation de bâtiments en mandat ou assistance à maîtrise d'ouvrage** : conduite et organisation des études préalables et des travaux ; ingénierie bâtiment ; efficacité énergétique.
- **Performance énergétique des équipements publics (*en perspective*)** : remise à niveau énergétique des équipements publics en mandat de maîtrise d'ouvrage, en tiers-investisseur ou en marché de partenariat sur des bâtiments en pleine propriété de la collectivité actionnaire.
- **Réalisation et exploitation de parkings (*en perspective*)** : investissement et financement des travaux et exploitation commerciale des parcs en concession, en affermage, en marché global ou en marché de prestations.

1.4 Répartition du capital social

En 2018, avec l'arrivée des nouveaux actionnaires sur les territoires de Vichy et de Riom, la SPL Clermont Auvergne est une société au capital social de 1,5 million d'euros, divisé en 3 000 actions de 500 euros chacune :

- Clermont Auvergne Métropole : 700 000 €
- Ville de Clermont-Ferrand : 300 000 €
- Vichy Communauté : 250 000 €
- Ville de Vichy : 150 000 €
- Riom Limagne et Volcans : 100 000 €

La répartition du capital est la suivante :



Au 31 décembre 2022, son capital social atteint les **1 094 300 €** suite aux reports à nouveau déficitaires depuis sa création, de -405 700 €, ramenant ainsi la valeur initiale théorique de l'action de 500 euros à 364.77 euros.

1.5 Gouvernance

Les élections municipales de 2020 ont marqué l'installation de nouveaux élus au sein du Conseil d'Administration de la SPL Clermont Auvergne. Marion Canaless a été réélue Présidente.

Suite à la démission en juillet 2022 de Frédéric Aguilera en tant qu'administrateur de Vichy Communauté, Jean-Sébastien Laloy a été nommé nouvel administrateur par délibération du conseil communautaire du 29/09/2022, pour représenter la collectivité au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la SPL Clermont Auvergne.

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2022

	Nom des représentants au CA	Date délibération nomination	Liste des mandats sociaux
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	Odile VIGNAL	23/07/2020	Vice-Présidente de la Métropole, Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand, Administratrice d'Assemblia, Domia et d'Auvergne Habitat, Pole métropolitain Clermont Vichy Auvergne.
	Christine MANDON	23/07/2020	Vice-Présidente de la Métropole, Maire d'Aulnat, Assemblia, PETR Grand Clermont
	Cécile BIRARD	23/07/2020	Conseillère métropolitaine, Adjointe au Maire de Saint Genès Champanelle, Agence d'Urbanisme Clermont Métropole
	Henri GISSELBRECHT	23/07/2020	Vice-Président de la Métropole, Maire de Lempdes, Assemblia, Pole métropolitain Clermont Vichy Auvergne, SPL Clermont Auvergne Tourisme, STMC, SMACFA Syndicat Aéroport
	Jean-Christophe CERVANTES	23/07/2020	Conseiller métropolitain, Adjoint au Maire de Clermont-Ferrand, Administrateur d'Assemblia, Administrateur EPF, Administrateur Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, Représentant du Pole métropolitain Clermont Vichy Auvergne, Représentant du PETR Grand Clermont
	Claude AUBERT	23/07/2020	Conseiller métropolitaine, Adjoint au Maire de Chamalières, Gestion 4 Conseil
VILLE DE CLERMONT-FD	Marion CANALES, (Présidente)	16/07/2020	Adjointe au Maire, Conseillère déléguée de la Métropole, Présidente de la Fédération Régionale des EPL d'Auvergne Rhône-Alpes, Présidente d'assemblia, Membre du Bureau ANEF, Co-Présidente du CA CISCA, Présidente SAS La Maison du Gaucher, Membre SCI Les baigneurs,
	Grégory BERNARD	16/07/2020	Adjoint au Maire, Conseiller délégué de la Métropole, Président de l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole, Administrateur d'assemblia, Vice-Président de l'EPF, Trésorier ADIL 63
	Cyril CINEUX	16/07/2020	Adjoint au Maire, Vice-Président de la Métropole, Vice-Président SMTC

	Nom des représentants au CA	Date délibération nomination	Liste des mandats sociaux
VILLE DE VICHY	Charlotte BENOIT	15/06/2020	Adjointe au Maire, Vice-Présidente de Vichy Communauté, Vulcania, SEMIV
VICHY COMMUNAUTE	François SENNEPIN	23/07/2020	Vice-Président de Vichy Communauté, Maire de Bellerive-sur-Allier, Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
	Jean-Sébastien LALOY	29/09/2022	Associé Gérant SCP Laloy-Bayet, Associé SCI LR Immobilier, Associé gérant SCI Jet 14, Associé gérant SCI NW Immobilier, Administrateur représentant le Conseil Départemental de l'Allier chez Théa.
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	Frédéric BONNICHON	23/07/2020	Président de Riom Limagne et Volcans, Maire de Châtelguyon, Président du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, PETR Grand Clermont, SEM Volcans

Les représentants à l'assemblée générale des actionnaires

	Nom des représentants à l'AG	Date délibération de nomination
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	Christine MANDON	23/07/2020
VILLE DE CLERMONT-FD	Marion CANALES	06/11/2020
VILLE DE VICHY	Charlotte BENOIT	02/11/2020
VICHY COMMUNAUTE	Jean-Sébastien LALOY	29/09/2022
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	Frédéric BONNICHON	23/07/2020

1.6 Ressources humaines

L'équipe

En 2022, l'équipe a accueilli 2 nouvelles salariées :

- **Catherine Guilbert** a été embauchée le 1^{er} janvier 2022 au poste de Responsable Projets Aménagement, dans le cadre d'une convention de transfert signée avec assemblia ;
- **Anne-Emmanuelle Passerieux** a été embauchée le 1^{er} juin 2022 au poste de Responsable Projets Aménagement et Superstructure.

Au 31 décembre 2022, la SPL CA est constituée d'un Directeur Général en mandat social et de 9 salariés :

- Rachid KANDER, Directeur Général
- Marie-Anne OLIVIER, Directrice de Projets
- Célia BEAULATON, Secrétaire Générale
- Corinne PELISSIER, Assistante administrative
- Céline AMADON, Responsable Projets Aménagement
- Romain SARRY, Responsable Projets Aménagement
- Emmanuelle LAURADOUX, Responsable Projets Aménagement
- Catherine GUILBERT, Responsable Projets Aménagement
- Anne-Emmanuelle PASSERIEUX, Responsable Projets Aménagement et Superstructure
- Julien LAVILLE, Assistant de Projets



Les salariés mis à disposition

La SPL Clermont Auvergne fait appel à une partie du personnel d'assemblia sur les fonctions supports et sur les missions des chargés d'opérations. Cette mise à disposition s'effectue sur la base d'une convention de mise à disposition de personnel, qui par ailleurs permet également aux salariés de la SPL d'intervenir ponctuellement sur des projets d'assemblia.

En 2022, cela représente **323 jours** mis à disposition correspondant à **1.61 ETP** :

- Didier BOULET, Directeur du développement : 52 jours
- Claire FAUCHER-GARROS, Responsable Projet Superstructure : 49 jours
- Magalie DUBOST, Responsable Projet Aménagement : 34 jours
- Patrick EUZET, Responsable Projet Suivi de chantier : 22 jours
- Marie-Aude REY, Responsable Projet Aménagement et Superstructure : 13 jours
- Alexandre MANAUD, Responsable Projet Superstructure : 9 jours
- Assistance : administrative, comptabilité, juridique, informatique : 144 jours

En 2022, les salariés de la SPL ont été mis à disposition d'assemblia **86 jours**, soit l'équivalent de **0.43 ETP** :

- Catherine GUILBERT, Responsable Projet Aménagement : 55 jours
- Céline AMADON, Responsable Projet Aménagement : 19 jours
- Julien LAVILLE, Assistant projets : 9 jours
- Célia BEAULATON, Secrétaire Générale : 3 jours

Les locaux

La SPL Clermont Auvergne est locataire de surfaces de bureaux au sein des locaux d'assemblia.

Suite au transfert du contrat de travail de Catherine Guilbert, un nouveau bureau a été loué à compter du janvier 2022. Afin d'accueillir Anne-Emmanuelle Passerieux, un bureau a été aménagé avec l'acquisition de 2 nouveaux postes de travail. Au 31 décembre 2022, la **SPL Clermont Auvergne occupe 138 m² de surface**.

Par le biais d'une convention de mise à disposition de locaux et de matériels, la SPL verse à assemblia un loyer forfaitaire égal à 120 euros/m²/TTC/an qui comprend l'ensemble des charges liées aux locaux notamment fluides, énergies, taxes, assurances bâtiments, frais divers.

De plus, elle rembourse à assemblia les frais d'utilisation du matériel avec comme clé de répartition, le nombre de salariés. Sont concernés :

- les frais de reprographie (location et volume copies),
- les frais de courrier (location et affranchissement),
- les frais téléphoniques (lignes fixes)
- les frais informatiques (hébergement serveur et maintenance)

Les moments d'échanges

- Formations collectives :
 - ✓ Optimiser le financement de l'opération d'aménagement (SCET) – 17 juin 2022 ;
 - ✓ Négocier efficacement en interne et en externe (SCET) – 15 septembre 2022.
- Journée d'entreprise avec assemblia et Domia le 21 juin 2022, animée par la société LOSFOR.
- La participation aux 10^e entretiens de l'aménagement du Club Ville Aménagement, les 23 et 24 juin 2022 à Clermont-Ferrand, dont l'organisation des visites des quartiers Saint Jean et Saint Jacques.
- Visite de la Muraille de Chine le 21 décembre 2022, organisée par assemblia, avec Olivier Agid.

2. Les opérations en 2022

Fin 2022, la SPL Clermont Auvergne poursuit l'avancée de ses 15 opérations en cours, parmi lesquels les projets emblématiques de Clermont Ferrand à forts enjeux, qui préfigurent des contrats de concessions (cf. fiches projets détaillées en partie 6)

2.1 Nouvelles opérations signées

En 2022, la SPL a signé ses 2 premiers mandats « bâtiments » et a réalisé une étude pré-opérationnelle, avec les projets de :

- **Construction du centre de conservation des Musées sur la Zone des Montels (Cébazat) - Mandat de travaux**



Notifié en août 2022 - Durée : 5 ans
Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Regrouper les réserves des musées dans un bâtiment unique et dédié permettra à la Métropole d'assurer la conservation des collections dans de bonnes conditions et de doter le territoire d'un lieu de médiation, de travail et de consultation. **La SPL assure la maîtrise d'ouvrage de ce bâtiment, première étape indispensable au déploiement du Plan Musées de Clermont Auvergne Métropole**

- **Construction de centrales photovoltaïques sur le site de la STEP (Clermont-Ferrand) - Mandat de travaux**



Notifié en novembre 2022 - Durée : 3 ans
Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

La SPL assure la maîtrise d'ouvrage de l'installation de 3 centrales photovoltaïques sur la Station d'épuration des 3 rivières pour une consommation sur site de l'électricité produite (autoconsommation). Ces installations participeront aux objectifs retenus par la collectivité en production d'énergie renouvelable locale.

- **Construction du bâtiment industriel Les Forges de Gerzat (Europlasma) –Etude pré-opérationnelle**



Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

La SPL a été sollicitée pour l'analyse technique et financière du projet, le comparatif des différents montages, la participation aux réunions préparatoires avec la Métropole, les échanges avec les partenaires et la rédaction de livrables (note sur procédure de dévolution des marchés, bilan prévisionnel du projet, calendrier de mise en œuvre, cahier des charges du programmiste, ...)

Concernant les opérations d'aménagement, la SPL a été mandatée sur deux nouveaux secteurs :

- **Aménagement du Secteur Marc Bloch (Cournon d'Auvergne) - Mandat d'études et de travaux**



Notifié en novembre 2022 - Durée : 4 ans
Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Clermont Auvergne Métropole porte un projet de transformation urbaine du secteur visant un double objectif de réorganisation des espaces publics et de prévention contre le risque inondation, avec notamment la réalisation d'un bassin d'orage. **La SPL a en charge la conduite des études et des travaux.**

- **Aménagement de Sarliève Nord (Aubière et Cournon d’Auvergne) - Mandat d’études**



Notifié en janvier 2022 - Durée : 24 mois
Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Confrontée à la raréfaction de son offre foncière en matière d’accueil d’activités économiques, Clermont Auvergne Métropole envisage la réalisation d’une opération d’aménagement sur le secteur Sarliève Nord. **La SPL a en charge la maîtrise d’ouvrage des études nécessaires à la définition d’un projet répondant à la fois aux enjeux de développement économique du territoire et de résilience écologique des aménagements.**

La SPL poursuit l’aménagement du secteur Saint Jean Le Brézet, avec trois nouveaux mandats d’études :

- **Requalification de l’îlot Jules Verne au Brézet (Clermont-Ferrand) - Mandat d’études**



Notifié en décembre 2022 - Durée : 14 mois
Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

La mise en œuvre du projet InspiRe et du Bassin de Stockage Restitution du Brézet imposent la réalisation à court terme de deux aménagements temporaires : un P+r sur l’îlot Jules Verne et un parking poids-lourds sur le secteur Mermoz. **La SPL a en charge la maîtrise d’ouvrage des études permettant de définir les conditions techniques, administratives et financières de ces deux projets.**

- **Projet Partenarial d’Aménagement (PPA) Saint Jean Le Brézet (Clermont-Ferrand) - Mandat d’études**



Notifié en août 2022 - Durée : 24 mois
Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

La régénération urbaine Saint-Jean/ Le Brézet compte parmi les 20 opérations d’aménagement retenues par l’Etat dans le cadre des Appels à Manifestations d’Intérêt Projet Partenariat d’Aménagement et Grande Opération d’Urbanisme. **La SPL assiste la Métropole pour le pilotage des études, la coordination des projets et la mobilisation des partenaires afin d’aboutir à l’horizon fin 2023 à la stabilisation d’une convention de PPA.**

- **Coordination générale du projet des ACC-M (Clermont-Ferrand) - Mandat d’études**



Notifié en février 2022 - Durée : 12 mois
Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Clermont Auvergne Métropole a confié à la SPL une mission d’assistance technique et de coordination pour l’élaboration du projet de rénovation du site industriel ACCM (Ateliers de Construction du Centre), situé au cœur du projet de requalification urbaine du quartier Saint-Jean.

Un autre mandat a été confié à la SPL :

- **Préfiguration d’une délégation de gestion des parkings (Clermont-Ferrand) - Mandat d’études**



Notifié en mai 2022 - Durée : 12 mois
Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Clermont Auvergne Métropole a aujourd’hui en charge la gestion des 11 parcs de stationnement publics et parcs relais. **Elle a souhaité l’assistance de la SPL pour le renouvellement des contrats de prestation et l’étude des modalités de transfert d’exploitation des parcs à un tiers à terme.**

2.2 Opérations prolongées par mandats ou avenants

- Requalification du Pôle Economique de Ladoux (Cébazat) – Mandat études et travaux



Avenant n°5 délibéré en juin 2022 et notifié en septembre 2022

Durée : 5 ans – Fin mandat en juin 2024

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

La SPL assure depuis 2018, dans le cadre d'un mandat d'étude et de travaux, la maîtrise d'ouvrage d'un vaste projet d'aménagement et de requalification poursuivant plusieurs objectifs : redonner une identité au secteur et renforcer sa lisibilité métropolitaine, améliorer le fonctionnement du pôle en matière d'accessibilité et de mobilité, inscrire le projet dans une démarche de résilience environnementale, permettre l'implantation de nouvelles entreprises.

- Renouvellement urbain du quartier Saint Jacques Nord (Clermont-Ferrand) - Mandat études et travaux



Mandat n°3 délibéré en décembre 2022 et notifié en janvier 2023

Durée : 12 mois – Fin mandat en janvier 2024

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Saint-Jacques est l'un des trois quartiers métropolitains pour lequel une convention a été signée avec l'ANRU en 2019 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Le projet urbain prévoit une diversification de l'offre de logements et une régénération des équipements publics de proximité. La démolition de la Muraille de Chine, cédant notamment la place à un nouveau parc métropolitain, constitue un événement dans le paysage urbain clermontois et une opportunité exceptionnelle de restauration de la nature dans la ville. **La SPL assure la maîtrise d'ouvrage du projet depuis 2020 via trois mandats successifs. Une concession d'aménagement est envisagée au terme du mandat n°3 en cours.**

- Renouvellement urbain du quartier Les Vergnes (Clermont-Ferrand) – Mandat études et travaux



Mandat n°3 délibéré en décembre 2022 et notifié en janvier 2023

Durée : 12 mois – Fin mandat en janvier 2024

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

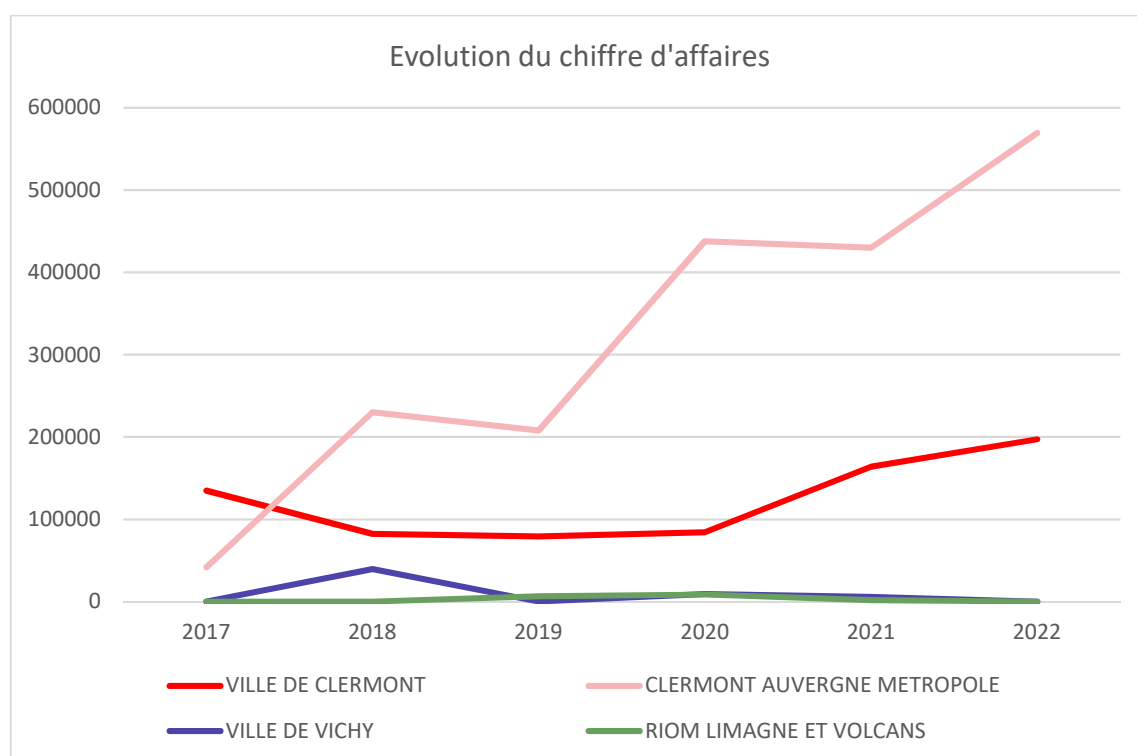
Les Vergnes est l'un des trois quartiers métropolitains pour lequel une convention a été signée avec l'ANRU en 2019 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Le projet d'aménagement des Vergnes s'inscrit dans une dynamique de mutation des quartiers nord. Le plan guide prévoit la restructuration des espaces publics, une diversification de l'offre d'habitat, une nouvelle offre d'équipements publics et d'activités économiques (dont un pôle agricole...). **La SPL assure la maîtrise d'ouvrage du projet depuis 2020 via trois mandats successifs. Une concession d'aménagement est envisagée au terme du mandat n°3 en cours.**

2.3 Opération terminée

- Requalification Cœur de ville de Riom :
 - **Fin mandat au 15 avril 2022**
 - **Actionnaire : Riom Limagne et Volcans**

2.4 Etat des relations entre les collectivités actionnaires et la SPL

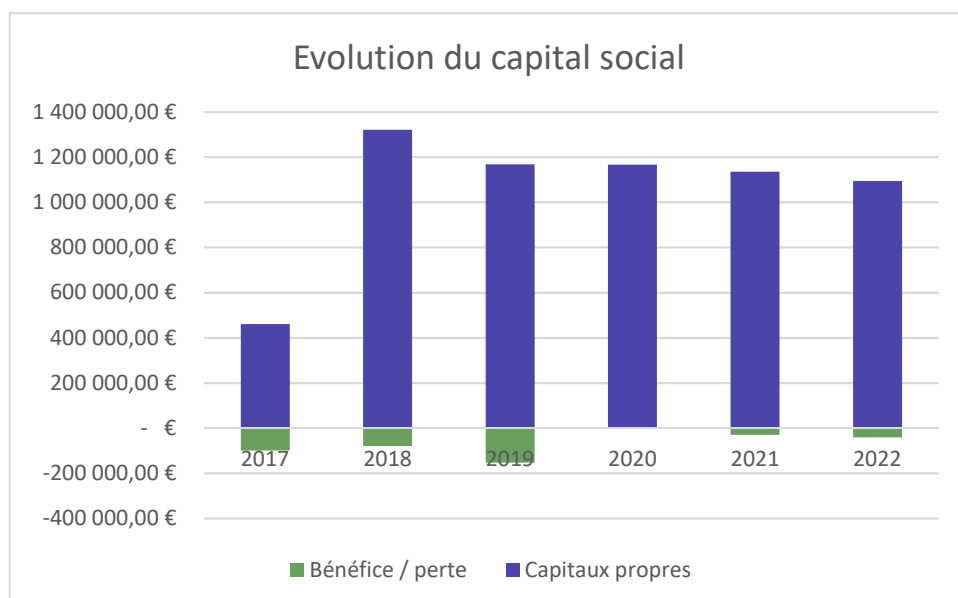
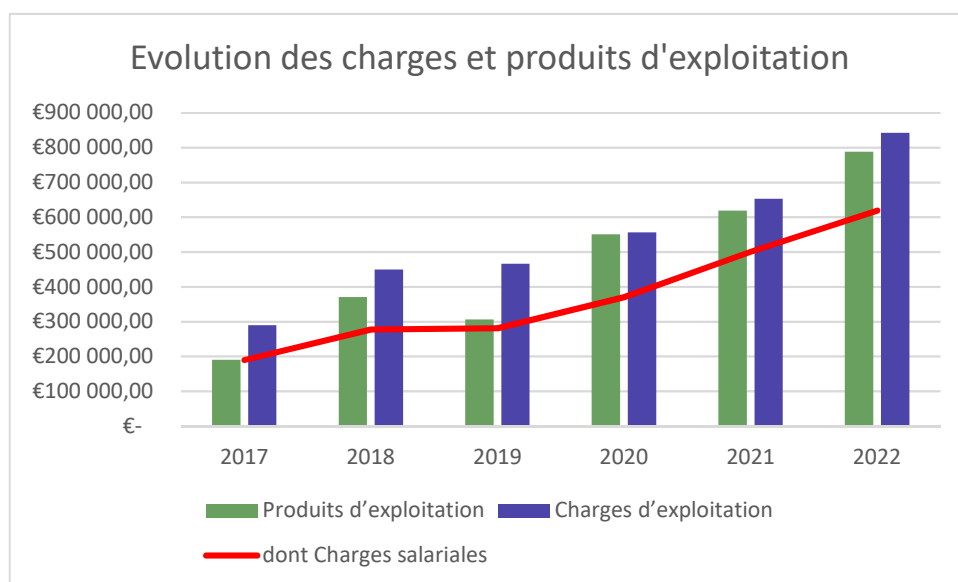
	Clermont Auvergne Métropole	Ville de Clermont- Ferrand	Vichy Communauté	Ville de Vichy	Riom Limagne et Volcans
Contrats soldés depuis 2017	3	1	2	-	1
Contrats en cours	14	1	-	-	-
Montant rémunération 2022	569 583 €	197 176 €	-	-	-
Avances en compte courant	-	-	-	-	-
Garanties d'emprunt	-	-	-	-	-
Aides octroyées au titre du développement économique	-	-	-	-	-
Autres concours financiers	-	-	-	-	-



3. Situation financière

3.1 Chiffres clés

	2020	2021	2022
Produits d'exploitation	550 363 €	618 350 €	787 675 €
dont Chiffre d'affaires	540 014 €	601 766 €	766 759 €
Charges d'exploitation	556 367 €	653 232 €	841 829 €
dont Charges salariales	370 654 €	501 144 €	619 597 €
Produits financiers	4 638 €	4 701 €	12 765 €
Charges financières	0 €	0 €	0 €
Bénéfice / perte	-1 366 €	- 30 265 €	- 41 478 €
Capitaux propres	1 166 043 €	1 135 778 €	1 094 299 €
Niveau d'endettement	0 €	0 €	0 €



3.2 Bilan simplifié

ACTIF	2020	2021	2022
Immobilisations corporelles	11 857 €	7 126 €	5 833 €
Immobilisations incorporelles	2 214 €	1 414 €	614 €
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
Total actif immobilisé net	14 071 €	8 541 €	6 447 €
Stocks nets	0 €	0 €	0 €
Avances et acomptes	301 942 €	217 311 €	157 487 €
Actifs d'exploitation	108 794 €	318 876 €	152 339 €
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	4 325 615 €	5 856 148 €	5 562 926 €
Charges constatées d'avance	793 €	1 525 €	1 630 €
Total actif circulant net	4 737 145 €	6 393 860 €	5 874 382 €
Total actif	4 751 216 €	6 402 401 €	5 880 830 €

PASSIF	2020	2021	2022
Ressources propres et quasi-fonds propre	1 166 043 €	1 135 778 €	1 094 299 €
Ressources d'emprunt	0 €	0 €	0 €
Total des capitaux permanents	1 166 043 €	1 135 778 €	1 094 299 €
Dettes d'exploitation et divers	3 408 298 €	5 119 557 €	4 639 464 €
Total des dettes d'exploitation et à court terme	3 408 298 €	5 119 557 €	5 880 830 €
Produits constatés d'avance	176 874 €	147 066 €	147 066 €
Total passif	4 751 216 €	6 402 401 €	5 880 830 €

3.3 Compte de résultat simplifié

PRODUIT	2020	2021	2022
Produits d'exploitation	550 363 €	618 350 €	787 675 €
Dont Chiffre d'affaires	540 014 e	601 766 €	766 759 €
Produits financiers	4 638 €	4 701 €	12 765 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €

CHARGES	2020	2021	2022
Charges d'exploitation	556 367 €	653 232 €	841 829 €
Dont Charges salariales	370 654 €	501 144 €	619 597 €
Charges financières	0 €	0 €	0 €
Charges exceptionnelles	0 €	176 €	92 €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €
Impôt sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	-1 366 €	-30 265 €	-41 478 €

3.4 Commentaires de la direction

Présentation synthétique des comptes annuelles 2022

Les comptes de l'exercice écoulé, ouvert le 1er Janvier 2022 et clos le 31 Décembre 2022 ont été établis en application des règlements comptables prévus par la Commission Nationale de la Comptabilité.

Cet exercice comptable est marqué par un résultat négatif de **-41 478 €**, après 5 années de résultats négatifs, avec un report à nouveau total de -405 700 €.

Le chiffre d'affaires de la SPL CLERMONT AUVERGNE pour l'année 2022 est de **766 759 €** (601 766 € en 2021).

Les produits d'exploitation s'élèvent à **787 675 €** alors qu'ils étaient de 618 350 € en 2021 soit une augmentation de 169 325 € (+27 %). Celui-ci comporte notamment :

- les rémunérations liées aux opérations d'aménagement : 766 759 €
- les reprises sur amortissements et autres produits : 20 914 €

Les produits financiers représentent **12 765 €** contre 4 701 € en 2021, soit une augmentation de 8 064 € (+171 %) grâce à la rémunération des comptes courants à la Caisse des Dépôts.

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à **841 829 €** contre 653 232 € en 2021 soit + 188 597 € (+ 29 %). Cela provient essentiellement de l'augmentation de la masse salariale principalement liées aux nouvelles embauches.

La situation en 2022

Depuis son premier mandat en 2017, la SPLCA a vu son volume d'affaires multiplier par 5 entre 2017 et 2022, en passant de 3 opérations à 15.

L'actionnaire majoritaire, Clermont Auvergne Métropole, reste le principal apporteur d'affaires.

Les contrats sont majoritairement des mandats d'études et de travaux, renouvelés par avenants. La SPLCA espère signer ses premiers contrats de concession en 2023.

La baisse du résultat net 2022 est due à l'augmentation des charges plus importante que celle des produits, liées principalement à l'embauche 2 salariées et à la mise en place de nos outils de communication.

Concernant les achats, par rapport à 2021 :

- + 21K€ : construction de notre marque, logo, charge graphique, création et hébergement du site internet
- + 2 K€ : assurances (rattrapage factures 2021 reçues en 2022)
- + 2 K€ : matériels mis à disposition et location de bureaux, liés à l'augmentation du nombre de salariés
- + 2 K€ : documentation / abonnements

Concernant les services extérieurs, par rapport à 2021 :

- + 38 K€ : hausse du personnel mis à disposition par assemblia pour la prospection et/ou suivi des nouveaux mandats bâtiments (construction centre de conservation des musées, construction d'une centrale photovoltaïque sur le site de la STEP).
- + 5 K€ : nouvelle adhésion au réseau Fédération des EPL

Concernant les impôts et taxes (apprentissage, formation), par rapport à 2021 :

- + 2 K€ : liés à l'augmentation du personnel

Concernant les charges du personnel (net+ charges patronales), par rapport à 2021 :

- + 117 K€ : embauche de Catherine Guilbert le 01/01/22 et d'Anne-Emmanuelle Passerieux le 01/06/22 et année complète de Julien Laville embauché le 07/10/2021.

Concernant les produits, par rapport à 2021 :

- + 165 K€ de rémunération opérationnelle, grâce à la signature de 8 nouveaux mandats et 1 étude pré-opérationnelle sur Europlasma
- + 8K€ de produits financiers, grâce à la rémunération des comptes courants à la Caisse des Dépôts.
- + 5K€ de transfert de charges (salariés SPL mis à disposition d'assemblia).

La comptabilité analytique fait ressortir que les salariés ont travaillé sur les projets suivants, sans facturation possible en 2022 :

- Photovoltaïque : rémunération au recrutement du maître d'œuvre, en 2023.
- Rénovation bâtiments Bibliothèque d'Aubière et Pascalis 1 et 2 : standby des mandats délibérés en septembre 2022 mais non notifiés.
- Pôle économique de Ladoux : projet en standby en raison des coûts importants de travaux à réaliser (7M€) ; le mandat ne permet une rémunération que sur la réalisation de travaux. Un avenant sera proposé pour prévoir une rémunération au forfait en 2023.

En 2022, la SPL Clermont Auvergne a investi pour **2 200 € de mobilier** (3 postes de travail).

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, il est **proposé d'affecter le résultat, dans son intégralité, au report à nouveau.**

Concernant la société, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs à la date du 31/12/2022 s'élève à **7 K€**. Ces dettes ont été réglées en totalité en janvier 2023.

Les délais de paiement sont les suivants :

- Opérations en mandat : 23 jours en moyenne
- Société : 8 jours en moyenne

3.5 Perspectives de développement en 2023

De nouveaux mandats d'études et de travaux délibérés et/ou notifiés en début d'année

- **Rénovation de la bibliothèque d'Aubière** : mandat d'études et de travaux délibéré le 30/09/2022, notifié en mai 2023 pour un prévisionnel de 150 K€ de travaux en 2023 (honoraires SPL compris) ;
- **Rénovation de l'Office du tourisme** : mandat d'études et de travaux pour un prévisionnel de 150 K€ de travaux en 2023 (honoraires SPL compris) ; délibération envisagée en juin 2023 ;
- **Aménagement de la zone d'activité de Gerzat Sud** : mandat d'études pour permettre de définir les conditions techniques, administratives et financières d'aménagement de la zone ; délibération envisagée en juin 2023.

Au regard de l'évolution des coûts et de la croissance de la structure, le conseil d'administration du 30/03/2023 a acté l'augmentation des coûts de facturation de 650 € à **700 € jour/homme** (soit + 8% par rapport à 2022).

Des traités de concession d'aménagement envisagés

Le conseil d'administration de novembre a approuvé le lancement d'une **étude financière sur la capacité de portage de concession d'aménagement par la SPL**, expertise menée par Sémaphores, cabinet pluridisciplinaire qui accompagne de nombreuses SEM et SPL dans leur projet de développement.

L'étude a été menée en collaboration avec les services de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand sur l'hypothèse du portage des 3 concessions ci-dessous sur une durée de 12 ans en moyenne, totalisant 126 M€ de bilan et nécessitant 50M€ d'emprunts :

- **Régénération urbaine du quartier Saint Jean**
- **Projet de renouvellement urbain du Quartier Saint Jacques Nord**
- **Projet de renouvellement urbain du Quartier Les Vergnes**

Il en ressort que le potentiel financier disponible de la SPL permet de couvrir les risques inhérents aux 3 opérations de concession sur la période considérée, il n'est donc pas nécessaire de renforcer les fonds propres, puisqu'ils permettent le préfinancement des dépenses opérationnelles de futures concessions d'aménagement.

Il convient maintenant de participer à la rédaction des 3 traités de concessions et de se rapprocher des banques pour négocier des propositions de préfinancements.

Un premier recrutement est envisagé au 4^e trimestre 2023 pour mener à bien les 3 projets de concession qui seront contractualisés d'ici la fin de l'année.

De nouvelles thématiques en perspective

- **Exploitation et gestion des parkings :**

Les investissements, financements des travaux et exploitation commerciale des parcs peuvent être réalisés par la SPL en concession, en affermage, en marché global ou en marché de prestations. Ces différents contrats comportent plus ou moins de risques pour la SPL. Si cette compétence est portée par la SPL, elle embauchera un directeur d'exploitation de parking. C'est un sujet qui pourraient intéresser les 3 territoires de Vichy, Riom et Clermont-Ferrand, notamment dans la perspective d'un RER métropolitain.

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics :**

La SPL peut être un outil de portage du préfinancement et de la remise à niveau des équipements publics pour réduire la facture énergétique des collectivités, notamment en tant que tiers-investisseur dans le cadre d'un marché de partenariat sur des bâtiments en pleine propriété de la collectivité concernée. C'est un sujet d'intérêt général très important pour tous nos actionnaires.

MARCHE DE PARTENARIAT ENTRE SPL ET COLLECTIVITE



Des enjeux environnementaux et sociétaux à concrétiser

- **Charte de chantier vert :**

La SPL travaille sur la rédaction d'une charte chantier respectueuse de l'environnement qui fera partie des pièces contractuelles du marché de travaux. La Charte Chantier Vert vise à limiter les impacts sur l'environnement, les risques sur la santé des ouvriers et les nuisances causées aux riverains.

Elle comporte cinq principes primordiaux :

- gérer les déchets,
- limiter les pollutions pour l'environnement et les riverains,
- limiter les consommations,
- respecter et préserver la biodiversité,
- réduire les nuisances du chantier.

La démarche Chantier vert s'applique aux opérations de bâtiments et aux opérations de travaux publics.

- **Clauses environnementales et sociétales dans les marchés publics :**

La SPL a intégré dans ses marchés publics soumis à obligation, une clause d'insertion sociale par l'économie, en collaboration avec le PLIE (Plan Local d'Insertion et d'Emploi).

De plus, la SPL vise à intégrer les nouvelles clauses environnementales dans ses consultations afin d'inviter les acheteurs à prévoir des conditions d'exécution environnementales dans le CCAP en s'inscrivant dans le cadre des obligations prévues à l'article L. 2111-1 du code de la commande publique. Cette clause pourra également permettre de constituer une accroche contractuelle portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience.

4. Bilan de gouvernance

4.1 Réunions du conseil d'administration

Nombre de CA	Date du CA	Ordre du jour
1	Jeudi 24 mars	<ul style="list-style-type: none"> Plan de suivi des affaires 2022 Rénovation énergétique des bâtiments publics : information sur les marchés de partenariats avec SPL Stratégie de communication : plateforme de marque et premières pistes graphiques du nouveau logo
2	Jeudi 2 juin	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt des comptes au 31/12/2021 Examen du rapport de gestion 2021 Détermination ordre du jour AG et rédaction du texte des résolutions Plan de suivi des affaires 2022 Stratégie de communication : présentation du nouveau logo et de la charte graphique
3	Jeudi 3 novembre	<ul style="list-style-type: none"> Prise d'acte démission M. Aguilera et nomination M. Laloy (Vichy Communauté) Plan de suivi des affaires 2022 Prévisions budgétaires 2022-2023 Stratégie de communication : lancement du site internet

Présence des représentants par collectivité actionnaire

Collectivités	Nombre administrateurs	CA 24/03	CA 02/06	CA 03/11
Clermont Auvergne Métropole	6	3	6	3
Ville de Clermont-Fd	3	3	2	2
Ville de Vichy	1	1	1	-
Vichy Communauté	2	1	1	2
Riom Limagne et Volcans	1	-	1	1

4.2 Réunions de l'assemblée générale

Nombre d'AG	Date de l'AG	Ordre du jour
1	Jeudi 30 juin	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'actualité des opérations en cours par les Responsables de Projets Lecture du rapport de gestion 2021 Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes. Approbation des comptes 2021 et affectation du résultat Vote sur les conventions réglementées Quitus aux dirigeants et décharge du Commissaire aux Comptes Pouvoirs à conférer

4.3 Informations sur la rémunération des représentants des collectivités

La Présidente du conseil d'administration et les administrateurs ne perçoivent aucun élément de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ni d'avantages en nature.

5. Principaux risques et contrôles

5.1 Principaux risques et incertitudes

Les risques sont faibles car la SPL n'a pas d'endettement.

Son principal risque est le dimensionnement de son plan de charge. Les activités qui lui sont confiées doivent être compatibles avec ses charges.

5.2 Contrôles internes

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la SPL Clermont Auvergne a pour objet de définir les modalités particulières de contrôle des collectivités territoriales actionnaires :

- En matière d'orientations stratégiques de la société
- En matière de gouvernance et de vie sociale
- En matière d'activités opérationnelles.

Le contrôle exercé par les collectivités territoriales actionnaires s'effectuera par l'intermédiaire de leurs représentants dans la SPL Clermont Auvergne.

Ce contrôle se matérialisera par la rédaction de comptes rendus, de suivi d'une documentation informatique accessible à tous les administrateurs laquelle permettra la mise à disposition des informations transmises et les décisions prises par chacune des collectivités territoriales actionnaires.

Guide de passation des marchés publics

Ce guide a pour objet de définir les procédures internes appliquées par la SPL Clermont Auvergne dans la passation des marchés ou accords-cadres inférieurs aux seuils européens, afin d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics et en respectant les trois principes fondamentaux de la commande publique :

- Liberté d'accès à la commande publique
- Egalité de traitement des candidats
- Transparence des procédures.

Rapport annuel de gestion

La présence au capital de la SPL Clermont Auvergne des structures actionnaires permet une représentation permanente au conseil d'administration. Ainsi, tous les actionnaires sont destinataires du rapport annuel de gestion qui est examiné une fois par an en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.

De plus, conformément à la loi 3DS, à compter du 1^{er} août 2022, les élus administrateurs au Conseil d'Administration d'une Entreprise Publique Locale doivent, une fois par an, rendre compte de la gestion de leur entreprise devant leurs assemblées délibérantes en leur présentant le rapport annuel du mandataire. Le rapport 2021 de la SPL a été présenté :

- en conseil municipal de la Ville de Clermont le 27/09,
- en Conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole le 30/09,
- en conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans le 04/10,
- en conseil municipal de la Ville de Vichy le 05/12,
- en conseil communautaire de Vichy Communauté le 08/12.

Rôle du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes exerce, dans les EPL, la mission de contrôle légal définie aux articles L. 823-9 et suivants du code de commerce :

- il est chargé de certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de la société contrôlée, et il établit à cet effet un rapport à l'assemblée générale des actionnaires ;
- il signale à celle-ci, ainsi qu'au conseil d'administration ou de surveillance, les irrégularités et inexactitudes concernées ;
- il est également tenu de révéler au procureur de la République les faits délictueux dont il a eu connaissance, et il est soumis à des obligations de vigilance et des obligations déclaratives aux fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en application du chapitre Ier du titre VI du livre V du code monétaire et financier.

La loi 3DS, adoptée en février 2022, a renforcé le rôle du Commissaire aux comptes dans les Epl et les sociétés contrôlées par les Sem. En application de l'article L. 1524-8 du CGCT tel qu'issu de la loi 3DS :

- il signale aux collectivités actionnaires, à la chambre régionale des comptes et au représentant de l'Etat dans le département, dans les conditions fixées à l'article L. 823-12 du même code, les irrégularités ou inexactitudes qu'il relève dans les comptes d'une société qu'il contrôle en application des deux premiers alinéas du présent article ;
- il transmet aux mêmes personnes une copie de l'écrit mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 234-1 du code de commerce. Il informe également ces personnes dans les conditions fixées à l'avant-dernier alinéa du même article L. 234-1.

5.3 Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

5.4 Contrôle analogue

Comité de suivi et d'analyse

Pour rendre le contrôle analogue efficient, le conseil d'administration a mis en place un comité de suivi et d'analyse qui a pour objet de formuler des avis auprès du conseil d'administration sur les futurs engagements de la SPL.

Il examine toute nouvelle opération susceptible d'être confiée à la SPL par l'un de ses membres. Il émet un avis technique, juridique et financier motivé sur la pertinence de l'opération au regard des moyens humains et matériels de la SPL ainsi que de son domaine d'intervention. Il suit l'évolution des opérations engagées par la SPL par rapport au plan prévisionnel des opérations, approuvé par le conseil d'administration.

Il alerte le Conseil d'Administration sur toute modification ou évolution pouvant avoir des conséquences sur ledit plan ou le budget de la SPL. Il se réunit donc systématiquement avant chaque Conseil d'Administration.

Le comité de suivi et d'analyse se compose à titre de membres permanents :

- Les directeurs généraux des services des collectivités actionnaires ou des membres du personnel des collectivités actionnaires désignés par leur Président,
- Le directeur général de la SPL ou son représentant.

Il pourra comprendre également, en fonction des dossiers qui y seront examinés, les élus compétents du fait de leur délégation au sein de leur collectivité et les directeurs de pôles opérationnels et fonctionnels des collectivités concernées. Le Président de la collectivité désignera l' élu compétent.

Nombre de comités de suivi	Date du comité de suivi	Ordre du jour	Participants des collectivités actionnaires
1	Vendredi 18 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique des bâtiments publics : information sur les marchés de partenariats avec une SPL • Stratégie de communication : plateforme de marque et premières pistes graphiques du nouveau logo 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Dervieux - Ville de Vichy • M. Demortière - Riom Limagne et Volcans
2	Mardi 31 mai	<ul style="list-style-type: none"> • Actualités • Examen du rapport de gestion 2021 • Présentation des fiches projets 2021 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Bocq - Vichy Communauté • Mme Froment - Ville de Clermont-Ferrand • M. Constans Martigny - Clermont Auvergne Métropole • M. Dervieux - Ville de Vichy • M. Demortière - Riom Limagne et Volcans
3	Jeudi 27 octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de Mme Fouilladiou, nouvelle DGS de RLV depuis le 1^{er} septembre, suite au départ de M. Demortière • Actualités • Prise d'acte démission M. Aguilera et nomination M. Laloy (Vichy Communauté) • Plan de suivi des affaires 2022 • Prévisions budgétaires 2022-2023 • Stratégie de communication : lancement du site internet 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Bocq - Vichy Communauté • Mme Froment - Ville de Clermont-Ferrand • M. Constans Martigny - Clermont Auvergne Métropole • M. Dervieux - Ville de Vichy • Mme Fouilladiou - Riom Limagne et Volcans

Rendez-vous entre la Présidente et les actionnaires

- **Le 9 mars 2022 : M. Aguilera (Vichy Communauté) et Mme Benoît (Ville de Vichy)**

Rôle de la SPLCA dans les projets vichyssois : dans l'immédiat, il n'y a pas de projets d'aménagement ou de construction pour la SPLCA sur le territoire de Vichy.

- **Le 9 mars 2022 : M. Bonnichon (Riom Limagne et Volcans)**

Vision des projets du territoire riomois en 2022 : dans l'immédiat, il n'y a pas de projets d'aménagement ou de construction pour la SPLCA sur le territoire de Riom.

- **Le 26 septembre 2022 : M. Bianchi (Clermont Auvergne Métropole et Ville de Clermont-Ferrand), M. Rage (Clermont Auvergne Métropole) et Mme Dulac Rougerie (Ville de Clermont-Ferrand)**

Echanges sur la stratégie et la prospective des projets de la SPL.

6. Fiches projets détaillées

Renouvellement urbain en secteur mixte

- **Régénération urbaine du Quartier Saint-Jean**
Clermont-Ferrand
- **Requalification de l'Ilot Jules Vernes au Brézet**
Clermont-Ferrand
- **Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) et Grande Opération d'Urbanisme (GOU) Saint Jean – Le Brézet**
Clermont-Ferrand
- **Projet de Renouvellement Urbain (NPRU)- Quartier Saint Jacques Nord**
Clermont-Ferrand
- **Projet de Renouvellement Urbain (NPRU)- Quartier Les Vergnes**
Clermont-Ferrand
- **Projet d'aménagement du parc urbain résilient Galaxie Fontgiève**
Clermont-Ferrand
- **Aménagement du secteur Marc Bloch**
Cournon d'Auvergne

Renouvellement urbain en zone d'activité

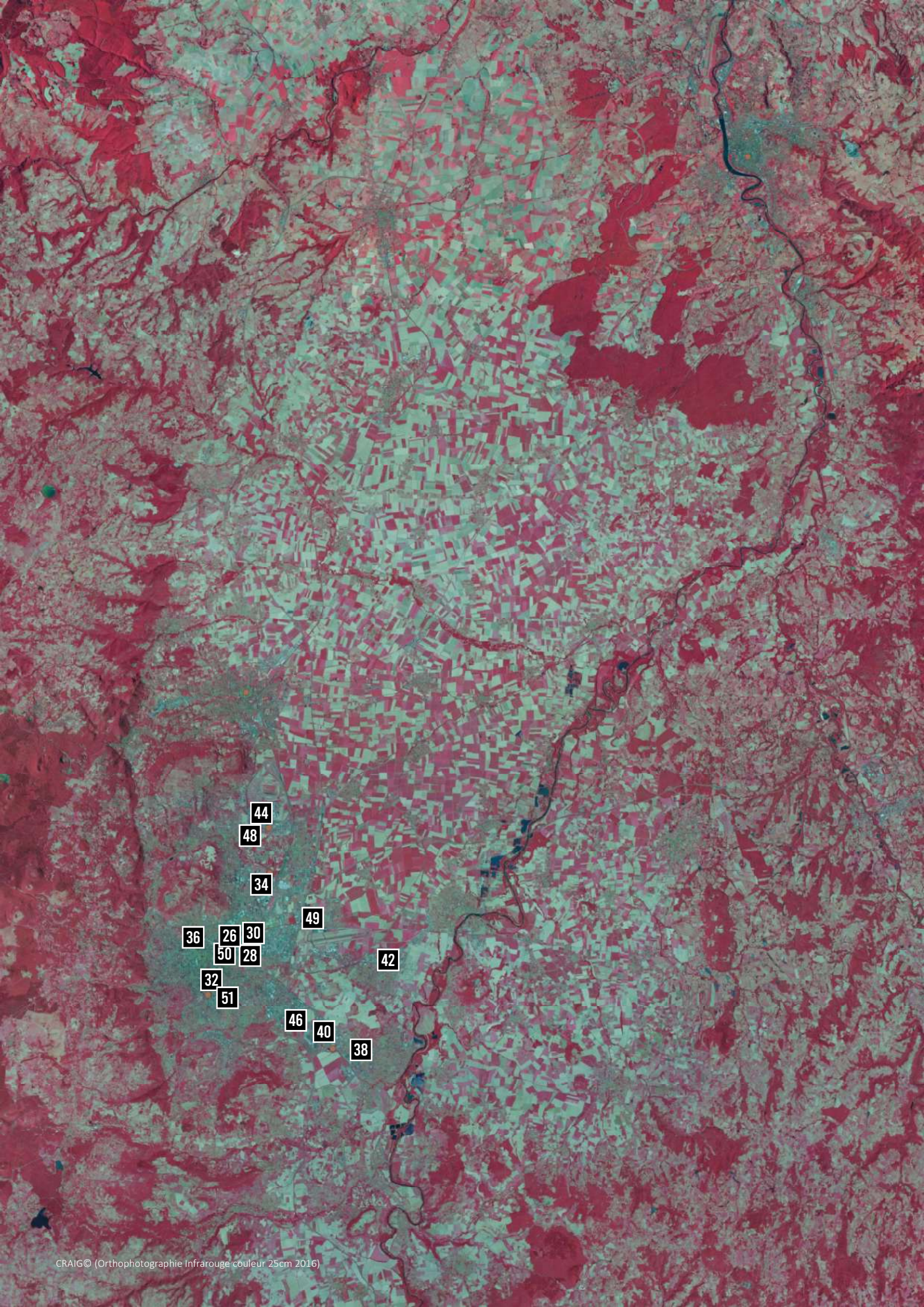
- **Requalification de la ZAE de Cournon-Le Cendre**
Cournon d'Auvergne
- **Requalification de la ZAE de Lempdes**
Lempdes
- **Aménagement et requalification urbaine du Pôle Economique de Ladoux**
Cébazat et Gerzat
- **Aménagement de Sarliève Nord**
Aubière et Cournon d'Auvergne

Construction

- **Construction de la Réserve des Musées sur la Zone des Montels**
Cébazat
- **Construction de centrales photovoltaïques sur le site de la Station d'Épuration des 3 rivières**
Clermont-Ferrand

Etudes

- **Coordination générale du projet des ACCM**
Clermont-Ferrand
- **Préfiguration d'une délégation de gestion des parkings**
Clermont-Ferrand



RÉGÉNÉRATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN

Clermont-Ferrand



✂ LE PROJET

Activement engagée dans un processus de renouvellement urbain de son cœur métropolitain, la Ville de Clermont-Ferrand veut faire de ce quartier de près de 40 hectares, méconnu des clermontois, un nouveau quartier de destination. Il s'agit ici de développer un quartier aux multiples fonctions, dynamique et attractif, porteur d'une image renouvelée, qualifiée et innovante de la Métropole. Un quartier résilient dans lequel la nature retrouve sa place et où le bien-être des habitants et des usagers est une priorité. Par la réalisation de cette opération, la Ville de Clermont met en œuvre l'un des objectifs ambitieux inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme, approuvé en 2016. Pour ce faire, elle s'est adjoint les compétences d'une équipe de maîtrise d'œuvre de renommée internationale pilotée par l'architecte-urbaniste Bernard Reichen, Grand Prix de l'Urbanisme en 2005. La création d'une ZAC est envisagée en 2023.

🏠 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Cadrage méthodologique général et définition des besoins,
- Recrutement des prestataires (DCE, analyse des offres, établissement des marchés),
- Pilotage et coordination des études et des travaux,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Suivi foncier en partenariat avec l'EPF SMAF et le service foncier de la Métropole,
- Coordination des partenaires
- Organisation et animation des Comités de suivi, Comités techniques et Comités de pilotage,
- Assistance à la concertation.

Les missions réalisées en 2022

- Pilotage des missions de MOE urbaine (AVP général, actualisation du plan guide, études de faisabilité des îlots à bâtir, étude d'impact, étude ENR, dossier de création de ZAC, premières fiches de lots, avis sur plusieurs permis de construire),
- Pilotage des missions de MOE de travaux et suivi du chantier «îlot éducatif»,
- Pilotage des études de conception «parc»,
- Pilotage des missions des AMO Site et Sols Pollués et concertation,
- Recrutement d'un topographe d'opération et d'un géomètre d'opération et suivi des missions,
- Contribution aux actions de concertation : organisation et animation des Journées Européennes du Patrimoine, organisation et animation de la concertation réglementaire (réunion publique, ateliers collaboratifs, conception des supports en coordination avec la MOE),
- Coordination des interfaces avec les projets connexes : construction du Centre associatif et sportif Edith Tavert, construction du Lycée Gergovie, Inspire ligne B, PPA Saint-Jean –Le Brézet, projets promoteurs, Parcc Oasis, etc.),
- Suivi du volet foncier en appui des services de la Métropole et de l'EPF Auvergne.

Les missions en 2023

- Reprise de la procédure de création de la ZAC sous l'initiative de la Métropole (actualisation de l'étude d'impact, actualisation du dossier de création de ZAC, organisation de la concertation réglementaire, pilotage de l'élaboration du CPAUPE, etc.),
- Conduite des travaux des espaces publics de l'îlot éducatif (livraison de la rue Toni Morrison et inauguration de la rue Michel Foucault),
- Mise au point du projet de parc paysager tranche 1 (pilotage des missions de MOE, consultation des entreprises de travaux, lancement et suivi des études techniques (investigations réseaux, sites et sols pollués, géotechnie)),
- Coordination des interfaces avec les « projets partenaires » (Inspire ligne B, centre associatif et sportif Edith Tavert, rénovation du site industriel ACCm, projets promoteurs),
- Accompagnement des projets immobiliers sur les lots à bâtir de la future ZAC (élaboration du règlement des appels à projets, coordination avec les porteurs de projets, pilotage de l'écriture des fiches de lot par la MOE, pilotage de l'élaboration des plans de lot provisoires).

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Ville de
Clermont-Ferrand

Notification Mandat 1

3 avril 2017

Notification Mandat 2

13 janvier 2020

Notification Avenant n°1

10 janvier 2022

Terme études

12 octobre 2022

Projet Avenant n°2

2023

Terme

12 janvier 2024

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Chef de projet :

Romain SARRY

Contributeurs :

Patrick EUZET

Emmanuelle LAURADOUX

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



Vue projetée du boulevard Saint-Jean réaménagé (2021, Reichen et Robert & Associés)



Vue projetée du secteur de la pointe Saint-Jean Nord (2021, Reichen et Robert & Associés)

	TCSP
	Réseau routier
	Cheminement piéton
	Quais
	Bât
	Bât: toit terrasse
	Point d'urgence
	Parc
	Clairières
	Voie verte
	Talus naturel aménagé
	Équipement culturel, sportif et éducatif
	Bât existant
	Place publique
	Installations éphémères dans le parc



Plan Guide (MAJ 2022 en cours, Reichen et Robert & Associés)

Une surface de plancher à développer de près de **200 000 m²** à l'échelle du triangle Saint-Jean, dont **90 000 m²** dans le périmètre de ZAC.

HABITAT

- Plus de **1 000** logements, ainsi que les équipements nécessaires à la vie du quartier.

ACTIVITÉS

- Des programmes permettant le développement des activités économiques en cœur de ville.

ESPACES PUBLICS

- Un grand parc métropolitain
- Un parc linéaire le long des voies ferrées.

ÉQUIPEMENTS

- Le nouveau lycée Gergovie (ouverture en septembre 2022),

- Le nouveau Centre associatif et sportif Edith Tavert avec 1500 places en tribune (ouverture en septembre 2023),
- La future ligne B de transports en commun en site propre (projet InspiRe),
- Un nouveau groupe scolaire.

REQUALIFICATION DE L'ÎLOT JULES VERNE AU BREZET

Clermont-Ferrand



LE PROJET

Dans le contexte d'un assouplissement calendaire de mise en œuvre du projet d'aménagement d'ensemble de l'îlot Jules Verne, les interfaces avec le projet InspiRe dans le secteur sont à traiter en avance de phase, afin de pouvoir livrer :

- un terminus partiel nécessaire à la mise en service de la ligne B (maîtrise d'ouvrage InspiRe)
- un parking-relais provisoire de surface de 100 places environ, opérationnel à horizon de la mise en service de la ligne B (maîtrise d'ouvrage Clermont Auvergne Métropole)
- des accès fonctionnels au parking relais impliquant notamment de probables adaptations sur la rue Kepler et le carrefour Kepler/Agriculture (maîtrise d'ouvrage Clermont Auvergne Métropole).

Par ailleurs, la réalisation du Bassin de Stockage Restitution, programmée par Clermont Auvergne Métropole sur l'îlot Jules Verne, suppose la libération des emprises affectées au parking poids-lourds (ancien centre routier du Brézet). Un parking provisoire doit être aménagé sur un site en cours d'acquisition avenue Jean Mermoz.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation des données d'entrée,
- Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude de programmation et de faisabilité,
- Pilotage de l'étude,
- Recrutement d'une MOE,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition de données techniques,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Coordination partenaires et pilotage des instances.

Les missions réalisées en 2022

- Recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'étude de programmation et de faisabilité (cadrage des besoins, élaboration du DCE)
- Coordination avec le mandant et les partenaires : organisation et animation des points techniques

Les missions en 2023

- Poursuite de la procédure de recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'étude de programmation et de faisabilité (analyse des offres, rédaction du RAO, notification du marché)
- Pilotage de l'étude de programmation et de faisabilité
- Coordination et pilotage général de l'opération (interface avec les services de la Ville et de la Métropole, organisation et animation des instances)

LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne

Métropole

Notification Mandat
19 décembre 2022

Terme
19 février 2024

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

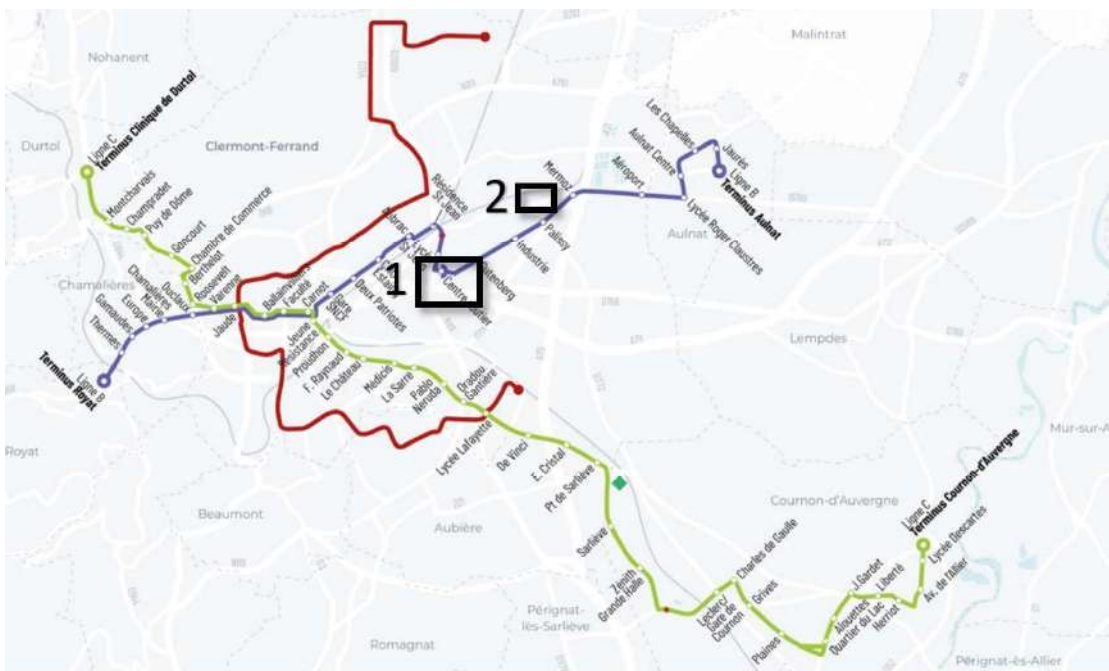
Chef de projet :

Romain SARRY

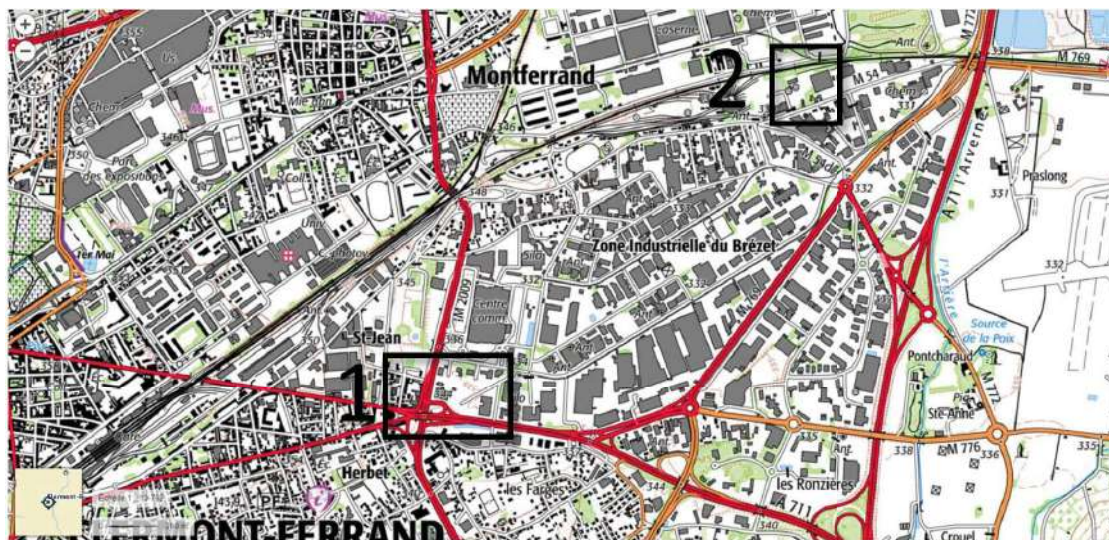
Contributeurs :

Corinne PELISSIER

Brigitte ROUSSEL



Localisation des secteurs à l'étude, en lien avec le projet InspiRe



Périmètres de projets :

- 1 - Restructuration d'un réseau routier d'entrée de ville, création et accès à un parking P+R
- 2 - Aménagement d'un parking poids lourds

ÉQUIPEMENTS

- Un parking relais provisoire.
- Un parking relais poids lourds provisoire.

ESPACES PUBLICS

- Adaptation des carrefours et des voiries de desserte.

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) SAINT-JEAN / LE BRÉZET

Clermont-Ferrand



LE PROJET

La grande opération de régénération urbaine Saint-Jean / Le Brézet, à Clermont-Ferrand, compte parmi les 20 opérations d'aménagement retenues par l'Etat dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) et Grande Opération d'Urbanisme (GOU). Issus de la loi ELAN, le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement a pour objectif d'accélérer les grands projets urbains et de renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs publics et privés.

Portant sur plus de 200 ha, le projet du secteur Saint-Jean / Le Brézet constitue un potentiel majeur de renouvellement urbain pouvant bénéficier à l'ensemble de la Métropole pour développer une offre urbaine mixte, renforcer son attractivité résidentielle et économique et améliorer ses équilibres sociaux et territoriaux.

En 2022, la Métropole et l'Etat ont signé un PPA d'intention identifiant l'ensemble des études à mener pour arrêter le cadre d'objectif de la future convention de PPA dont la signature pourrait intervenir fin 2023.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Cadrage méthodologique général et définition des besoins,
- Recrutement d'un groupement de maîtrise d'œuvre urbaine,
- Pilotage des études nécessaires à l'établissement de la convention PPA (définition du projet d'aménagement d'ensemble, des objectifs de performance environnementale et des modalités de montage opérationnel, juridique et financier du projet),
- Assistance du mandant pour la concertation avec les partenaires publics et privés (InspiRe, propriétaires fonciers et porteurs de projets),
- Coordination du projet avec les partenaires institutionnels (DGALN, DDT, services métropolitains),
- Suivi foncier en partenariat avec l'EPF Auvergne et le service Action Foncière de la Métropole,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Contribution aux instances de pilotage et de gouvernance.

Les missions réalisées en 2022

- Recrutement du groupement de maîtrise d'oeuvre en charge des études urbaines, environnementales, paysagères et pré-opérationnelles,
- Pilotage des premières phases d'études,
- Coordination avec les « projets partenaires » (Quartier Saint-Jean, InspiRe, promoteurs, etc.)

Les missions en 2023

- *Pilotage des études de MOE,*
- *Coordination avec les « projets partenaires » (Quartier Saint-Jean, InspiRe, promoteurs, etc.)*
- Contribution à la concertation.

LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne

Métropole

Notification Mandat

5 août 2022

Terme

5 août 2024

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Chef de projet :

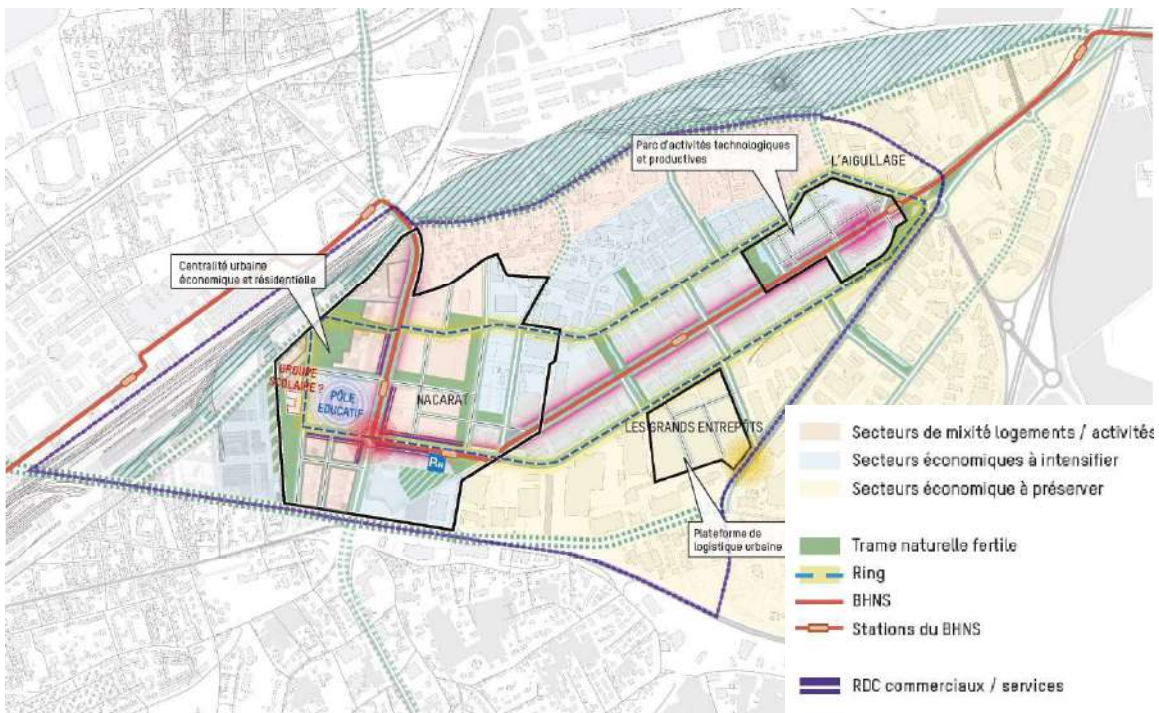
Romain SARRY

Contributeurs :

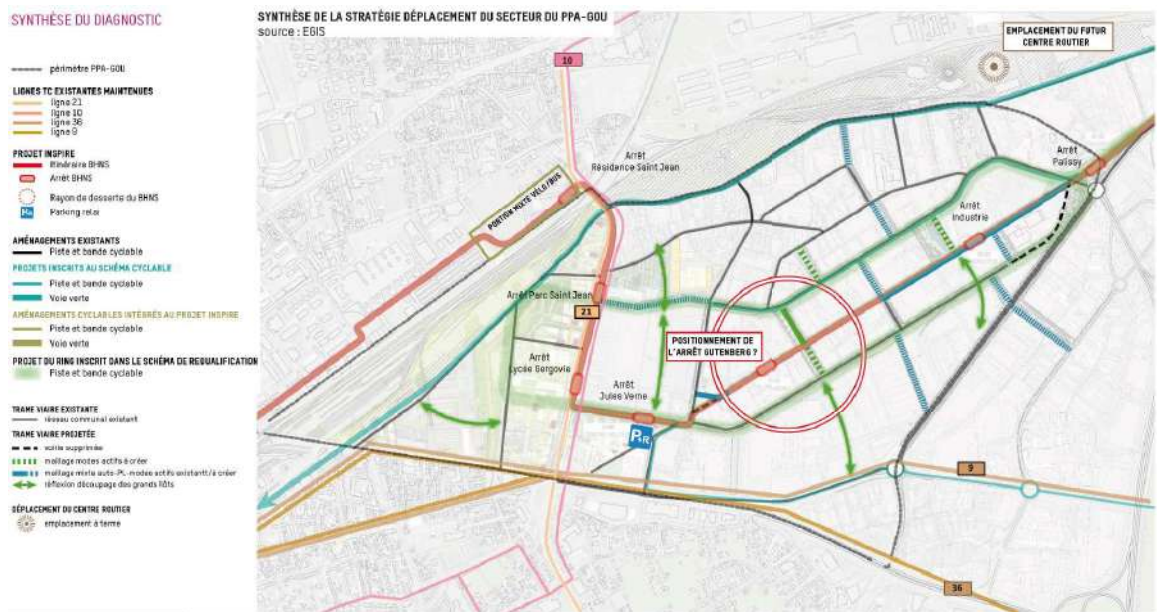
Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Brigitte ROUSSEL



Plan de programmation (2021, Interland)



Document de travail sur la stratégie déplacement du secteur du PPA (2022, Interland)

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) - QUARTIER SAINT-JACQUES NORD

Clermont-Ferrand



✂ LE PROJET

Saint-Jacques est l'un des trois quartiers métropolitains pour lesquels une convention a été signée avec l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Le plan directeur établi avec les partenaires institutionnels, acteurs et habitants fixe le programme opérationnel des 10 à 15 prochaines années avec des interventions majeures en matière d'aménagement urbain, de développement et d'accompagnement au changement.

Le projet urbain prévoit une diversification de l'offre de logements et une régénération des équipements publics de proximité au sein d'un environnement urbain requalifié et mieux connecté au reste de la ville. La démolition de la Muraille de Chine, cédant notamment la place à un nouveau parc métropolitain, constitue un évènement dans le paysage urbain clermontois et une opportunité exceptionnelle de restauration de la nature dans la ville.

🏠 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Etude de la faisabilité urbaine, technique et financière du projet,
- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère, architecturale et environnementale,
- Recrutement des prestataires sur des expertises thématiques (DCE, analyse des offres, établissement des marchés),
- Pilotage des études,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Participation / animation des réunions techniques et contribution aux instances de gouvernance,
- Participation à la concertation.

Les missions réalisées en 2022

- Pilotage des missions de MOE urbaine (actualisation du plan guide, étude des mobilités, stratégie de concertation, etc.) et de travaux (suivi de l'élaboration de l'AVP des espaces public de la tranche 1)
- Pilotage des missions de l'AMO Environnement (dossier de création de ZAC, étude d'impact, etc.)
- Recrutement d'un CSPS et suivi de ses missions
- Recrutement de divers prestataires et suivi des missions : agropédologue, expert arboricole et phytosanitaire, études géotechniques
- Participation à la concertation sur le projet (participation aux ateliers «Groupe Test», aux réunions de cadrage, aux temps publics, élaboration du dossier mis à disposition du public, etc.)
- Suivi de la saisine archéologique auprès de la DRAC
- Coordination « projets partenaires » (démolition de l'Allée des Dômes et de la Muraille de Chine, plan de mobilité multimodal, réseau de chaleur Saint-Jacques +, études de programmation Ville sur le groupe scolaire et les crèches, etc.)
- Coordination des partenariats scientifiques : projets PETONCLE (INRAe) et Toile Energétique (UCA)
- Coordination des travaux de sécurisation de la falaise basaltique
- Suivi de la stratégie foncière

Les missions en 2023

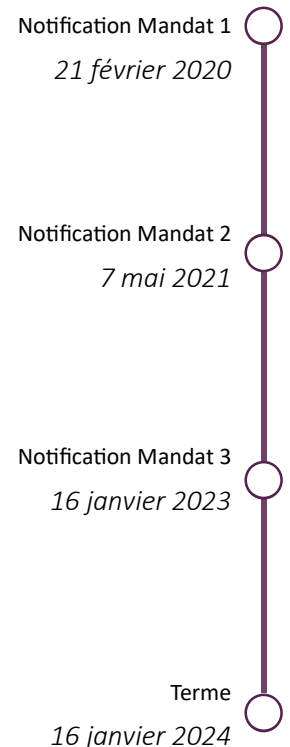
- Poursuite du pilotage des missions de maîtrise d'œuvre urbaine : dossier de concertation préalable à la création de la ZAC, temps publics, finalisation du plan guide, CPAUPE, premières faisabilités de construction et fiches de lot,
- Pilotage des missions de maîtrise d'œuvre de travaux : avant-projet (AVP) de la tranche 1 de la ZAC, démarrage du PRO, opération(s) d'urbanisme transitoire/tactique,
- Pilotage des missions de l'AMO Environnement & Règlementaire : finalisation de l'étude d'impact et EnR (incluant une analyse ICU & aéraulique), mémoire en réponse à la MRAE, mise à disposition du public et bilan, évaluation environnementale de l'AVP,
- Suivi du diagnostic archéologique préventif,
- Recrutement d'un bureau de contrôle et suivi des missions CT et CSPS au stade AVP,
- Participation à la concertation sur le projet,
- Pilotage et coordination de l'opération ,
- Travail sur le traité de concession d'aménagement.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole



👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Chef de projet :

Céline AMADON

Contributeurs :

Romain SARRY

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

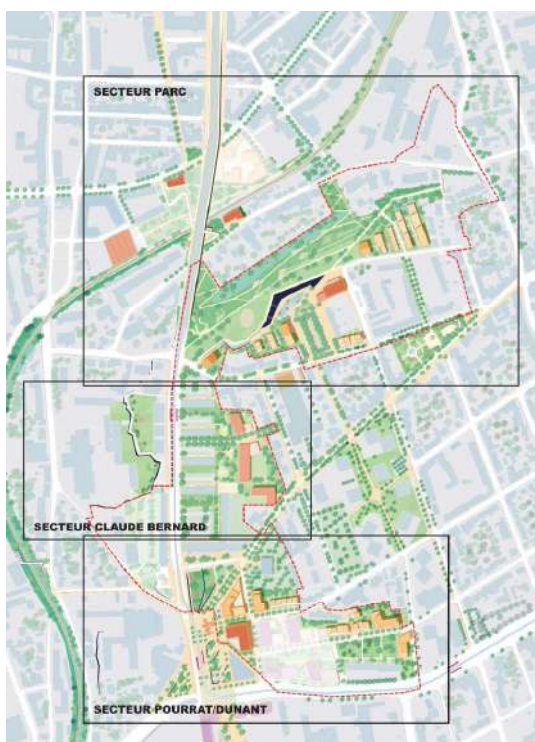
Brigitte ROUSSEL



Montage / Projection du futur parc métropolitain de Saint-Jacques (février 2021, D&A)



Montages / Projections du futur parc métropolitain de Saint-Jacques (2022, D&A)



Esquisse du Plan Guide d'aménagement du quartier Saint-Jacques (2021, D&A)

🏠 HABITAT

594
logements sociaux
démolis,

229
logements en
diversification,

3
opérations de
réhabilitation,

Taux de logement social
88% → **68%**
Actuel Futur

🎯 ACTIVITÉS

- Locaux artisanaux,
- Offre hôtelière, de restauration et de bureaux.

🏛️ ÉQUIPEMENTS

- Pôle éducatif et culturel,
- Extension de Gymnase.

🏡 ESPACES PUBLICS

- Un parc paysager métropolitain,
- Création et réaménagement de squares,
- Réalisation de nouvelles voies et requalification de voies existantes.

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) - QUARTIER LES VERGNES

Clermont-Ferrand



LE PROJET

Le projet d'aménagement des Vergnes fait l'objet d'un financement au titre de la convention signée par la Métropole avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) le 14 novembre 2019. Il s'inscrit dans une dynamique de mutation des quartiers nord qui a débuté avec le lancement du premier programme de renouvellement urbain en 2006.

Déjà visible avec l'arrivée du tramway et du centre commercial des Vergnes, la dynamique se poursuit avec les travaux en cours sur l'écoquartier voisin de la Grande Plaine et l'extension du stade G. Montpied. Les réflexions en cours sur la valorisation de la plaine maraîchère du Bédat vont achever de transformer l'environnement du quartier des Vergnes pour lui redonner attractivité et accessibilité.

C'est dans ce contexte que le plan guide du projet des Vergnes a été élaboré et prévoit, outre la restructuration des mails et des espaces publics (création d'un parc hydraulique...), une diversification de l'offre d'habitat, une nouvelle offre d'équipements publics (salle des fêtes, extension école...) et d'activités économiques (pôle agricole...).

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Etude de la faisabilité urbaine, technique et financière du projet,
- Recrutement et suivi d'une maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère, architecturale et environnementale,
- Recrutement des prestataires sur des expertises thématiques (DCE, analyse des offres, établissement des marchés), suivi et pilotage des études,
- Recrutement d'entreprises de travaux et suivi des chantiers,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Participation/animation des réunions techniques et contribution aux instances de gouvernance,
- Participation à la concertation.

Les missions réalisées en 2022

- Finalisation du plan guide actualisé,
- Participation à la mise en œuvre de la concertation préalable et création de la ZAC,
- Poursuite et/ou lancement des études pré opérationnelles (étude d'impact, étude mobilité, étude EnR, étude hydraulique) et prestations d'acquisitions de données (diagnostic phytosanitaire),
- Lancement et suivi des études de maîtrise d'œuvre d'AVP et PRO pour l'aménagement des espaces publics du secteur dit du « BuPa » dont la réalisation d'une aire de jeux intergénérationnelle votées au budget participatif 2021 de la ville de Clermont-Fd,
- Lancement et suivi de l'élaboration du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines et Paysagères et des fiches de lots de la ZAC,
- Poursuite des diagnostics d'archéologie préventive sur tout le quartier.

Les missions en 2023

- *Pilotage et suivi des études environnementales (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, suivi écologue...), des missions d'architecte conseil (élaboration du CPAUPE, fiches de lot, études de faisabilité...) et autres études techniques confiées au groupement de maîtrise d'œuvre,*
- *Poursuite des études de maîtrise d'œuvre « travaux » pour l'aménagement des espaces publics du secteur « BuPa », recrutement des entreprises et suivi du chantier,*
- *Recrutement et suivi de prestations techniques nécessaires à la réalisation des travaux : CSPS, OPC, contrôle technique,*
- *Pilotage des études d'AVP sur le projet d'aménagement des espaces publics de la ZAC,*
- *Participation à la concertation des habitants,*
- *Recrutement des entreprises et suivi du chantier de fouilles archéologiques,*
- *Travail sur le traité de concession d'aménagement, suivi du planning des procédures (création ZAC, évaluation et autorisation environnementale).*

LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat 1

21 février 2020

Notification Mandat 2

7 mai 2021

Notification Mandat 3

16 janvier 2023

Terme

16 janvier 2024

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Emmanuelle LAURADOUX

Contributeurs :

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



Plan Guide (mars 2022, Atelier Altern)



Avant projet du secteur BuPa (novembre 2022, Atelier Altern)



Vue projetée du BuPa (novembre 2022, Atelier Altern)



Projection de la Plaine de jeux (novembre 2022, Atelier Altern)

↑ HABITAT

268
logements démolis,

153
logements construits,

317
logements réhabilités
ou résidentialisés,

Taux de logement social
67% → **45%**
Actuel Futur

🎯 ACTIVITÉS

- Renforcement de l'offre économique.

🏠 ÉQUIPEMENTS

- Piscine,
- Salle des fêtes,
- Gymnase,
- Extension d'école.

🏡 ESPACES PUBLICS

- Un grand parc urbain,
- Un grand mail est-ouest,
- Réalisation d'un nouveau réseau mode doux,
- Des jardins familiaux.

PROJET DE "PARC RÉSILIENT FONTGIÈVE GALAXIE"

Clermont-Ferrand



LE PROJET

Ce projet, porté par Clermont Auvergne Métropole, vise à aménager des bassins d'orage sous la forme d'un parc paysager linéaire répondant aux objectifs suivants :

- Lutter contre le risque d'inondation, notamment sur les quartiers de Saint-Alyre et des Carmes,
- Aménager les bassins d'orage comme des espaces récréatifs et de biodiversité,
- Redécouvrir la Tiretaine sur environ 300 m pour retrouver la présence de l'eau, désimpermeabiliser et lutter contre les îlots de chaleur.

Ce parc résilient sera situé de part et d'autre de la rue Fontgiève, à l'emplacement notamment du magasin Intermarché qui sera lui-même déplacé rue Besset sur l'actuel terrain de sport.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Recrutement et suivi des études préalables et acquisitions de données,
- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre,
- Pilotage général : participation/animation des réunions techniques, contributions aux instances de gouvernance et à la concertation, planning et prévisions budgétaires,
- Mise en œuvre des diagnostics d'archéologie préventive.

Les missions réalisées en 2022

- Pilotage de l'étude de faisabilité engagée en 2021,
- Réalisation d'une première phase de diagnostic d'archéologie préventive en lien avec l'INRAP.
- Recrutement, pilotage et suivi de prestations d'acquisition de données : investigations complémentaires réseaux, levés topographiques, diagnostic pollution.

Les missions en 2023

- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre.
- Poursuite des diagnostics d'archéologie préventive sur l'ensemble du périmètre d'aménagement.
- Poursuite des sondages de sol nécessaires à la qualification des déblais.

LE CONTRAT

Mandat d'études en aménagement

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat

18 juin 2021

Terme

18 décembre 2022

Projet d'avenant n°1

2023

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Emmanuelle LAURADOUX

Contributeurs :

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY



Vue axonométrique – Cap Paysage – février 2022



Bassin hors crue

---> Cheminements existants et intégrés

---> Cheminements créés par le projet

— Limite d'intervention

Plan d'implantation – Cap Paysage – février 2022

ÉQUIPEMENTS

- Deux bassins d'orage de **16 000 m³** de stockage.

ESPACES PUBLICS

- Un parc paysager support d'espaces récréatifs et de biodiversité.
- Renaturation de la Tiretaine sur 300 m.

AMENAGEMENT DU SECTEUR MARC BLOCH

Cournon d'Auvergne



LE PROJET

Le projet porté par Clermont Auvergne Métropole vise à aménager un bassin d'orage et à restructurer les espaces publics du secteur Marc Bloch à Cournon d'Auvergne, afin de répondre aux objectifs suivants :

- Diversifier l'offre en espaces publics mixtes en prolongement du projet de restructuration du centre-ville « ZAC République ».
- Créer une façade urbaine sur l'avenue de la Libération en lien avec l'arrivée d'InspiRe.
- Clarifier la trame viaire pour ouvrir le quartier et créer de nouveaux îlots à bâtir.
- Redonner de la place aux piétons et aux cycles et réorganiser le stationnement.
- Améliorer la gestion des eaux pluviales pour limiter les débordements des réseaux.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Synthèse des données d'entrée.
- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre, pilotage et suivi des études.
- Recrutement des entreprises de travaux et suivi du chantier.
- Recrutement de prestataires et suivi d'études d'acquisition de données.

Les missions réalisées en 2022

- Synthèse des données d'entrée.

Les missions en 2023

- Recrutement de la maîtrise d'œuvre.
- Suivi de l'étude d'actualisation de la programmation réalisée par le maître d'œuvre.
- Consultation des services de la DRAC sur la sensibilité archéologique du site.
- Recrutement de prestataires et suivi des études d'acquisitions de données : étude pollution, levés topographiques, étude géotechnique.

LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat
25 novembre 2022

Terme
25 novembre 2026

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Emmanuelle LAURADOUX

Contributeurs :

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Brigitte ROUSSEL

Secteur Marc Bloch : Contexte urbain du projet



Cartographie du contexte urbain du secteur de projet (2023, SPLCA)



1. Espace paysager multiusage + bassin d'orage
 2. Parking collège/gymnase
 3. Place/parvis arboré
 4. Parvis collectif équipements scolaires
 5. Mail piéton partagé
- A. Logements mixtes
 - B. Logements en petits collectifs
 - C. Logements mixtes
 - D. Logements en petits collectifs
 - E. Logements en petits collectifs

Extrait de l'étude JASP-Korell-Adequation (2020)

ÉQUIPEMENTS

- Un bassin d'orage de **4 000 m³** de stockage.

ESPACES PUBLICS

- **17 000 m²** d'espaces publics à restructurer ou à créer.

REQUALIFICATION DE LA ZAE COURNON-LE CENDRE

Cournon d'Auvergne



✂ LE PROJET

La Métropole Clermont Auvergne souhaite engager une ambitieuse politique de restructuration de ses Zones d'Activités Economiques vieillissantes. Avec près de 950 entreprises et 8 100 emplois répartis sur 300 hectares, la ZAE de Cournon- Le Cendré est identifiée comme un site stratégique de restructuration urbaine.

Au cœur de la ZAE, une opération d'aménagement doit permettre d'enclencher une dynamique de mutation d'ensemble ambitieuse, par la création d'un quartier d'entrée de ville renouvelé, véritable pôle d'échange multimodal profitant de l'arrivée de la ligne C de BHNS à proximité directe de la gare. Piloté par la SPL CA, le redéveloppement du plan guide initié en 2019 est en cours avec la maîtrise d'œuvre Axe Saône pour préciser les conditions de la faisabilité technique et financière de l'opération.

Par ailleurs, la requalification des espaces publics structurants de la ZAE confiée au cabinet Merlin constitue également l'un des axes de travail porté par la SPL. Ce dernier est conduit de façon complémentaire aux autres interventions de la Métropole sur les espaces publics, et notamment la démarche INSPIRE, la mise en œuvre du schéma cyclable métropolitain, l'entretien courant et la remise à niveau des voiries vieillissantes, construites pour certaines dès 1960.

🏢 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Cadrage méthodologique général et définition des besoins,
- Recrutement de prestataires (DCE, analyse des offres, établissement des marchés),
- Pilotage et coordination des études,
- Suivi administratif et financier de l'opération,
- Appui technique au suivi foncier en lien avec le service dédié de la Métropole et l'EPF,
- Concertation-coordination « partenaires »,
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance.

Les missions réalisées en 2022

- Recrutement du groupement et pilotage du marché de maîtrise d'œuvre urbaine Gare (mise à jour du plan guide, de sa programmation, de son périmètre),
- Travail partenarial avec les porteurs de projets inclus dans le périmètre de mutation,
- Suivi des acquisitions foncières, suivi des prestations d'acquisitions de données liées (levé + étude structure halle SEVP etc.), et rencontre des habitants du secteur opérationnel prioritaire,
- Recrutement du groupement et pilotage du marché de maîtrise d'œuvre espaces publics de la ZAE (état des lieux des mobilités, établissement d'un nouveau schéma circulatorie de long terme),
- Définition et suivi des prestations d'acquisitions de données liées (études de déflexions, diagnostics amiante HAP etc.),

Les missions en 2023

- *Pilotage du marché de maîtrise d'œuvre urbaine gare (conduite des études réglementaires nécessaires, définition des conditions de mise en œuvre de l'opération)*
- *Poursuite du travail avec les porteurs de projets et propriétaires fonciers au sein du périmètre d'opération*
- *Définition et suivi des prestations d'acquisitions de données liées à l'opération gare (étude d'impact, étude enR, complément étude faune flore, études géotechniques, études hydrauliques),*
- *Pilotage du marché de maîtrise d'œuvre espaces publics de la ZAE (validation d'un AVP général pensé à l'échelle de la ZAE puis d'un PRO sur un secteur de travaux prioritaire)*
- *Définition et suivi des prestations d'acquisitions de données liées (études géotechniques, diagnostics réseaux, études hydrauliques et d'infiltration etc.),*

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat 1
31 mai 2018

Notification Avenant n°1
15 octobre 2019

Notification Avenant n°2
1 septembre 2021

Notification Avenant n°3
(clôture)
17 décembre 2021

Notification Mandat 2
17 décembre 2021

Terme
31 décembre 2024

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Céline AMADON

Contributeurs :

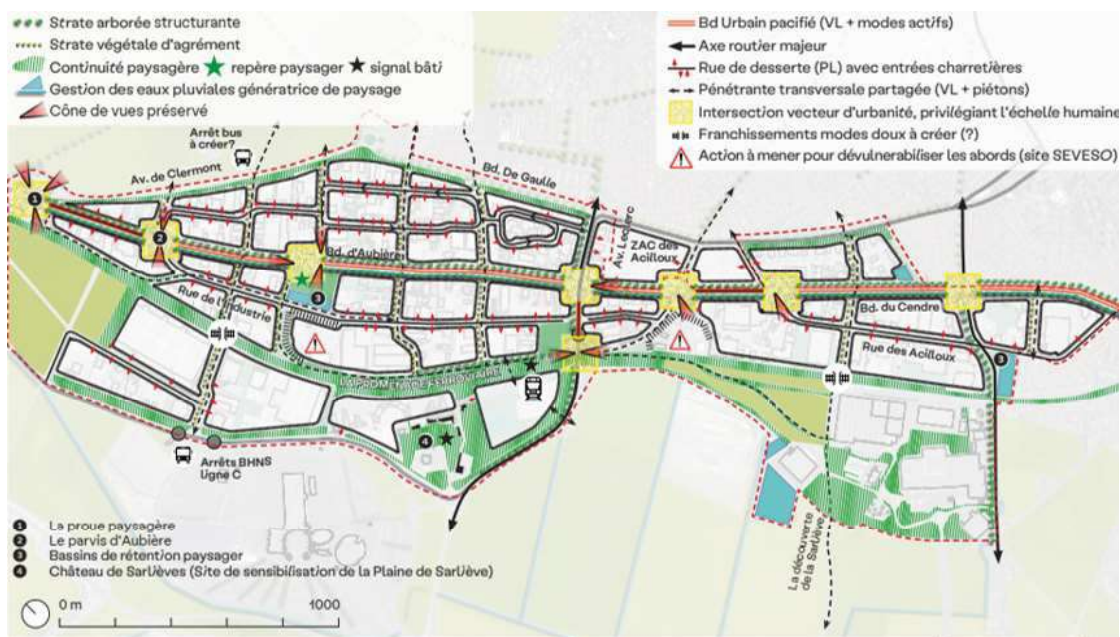
Emmanuelle LAURADOUX

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



AVP des espaces publics, un projet à construire sur la base d'une stratégie urbaine et paysagère renouvelée (2023, Cabinet Merlin)

Un projet mixte constitué autour d'espaces publics polarisants



Plan guide du secteur Gare (2023, Axe Saone)

ACTIVITÉS

- Près de **22 100 m²** de surface de plancher à vocation d'activités économiques.

- Création de nouveaux produits économiques sur **4 050 m²**

HABITAT

- **44** logements.

ÉQUIPEMENTS

- Une opération desservie par la future ligne C de TCSP à l'horizon 2027 (projet InspiRe).

ESPACES PUBLICS

- Une intervention qualifiante sur les voiries du secteur et un parvis biface pour la gare de Sarliève-Cournon.

REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LEMPDES

Lempdes



✂ LE PROJET

La Métropole clermontoise souhaite engager une ambitieuse politique de restructuration de ses zones d'activités économiques anciennes. La ZA de «La Rochelle - Le Pontel - La Fontanille 1» de Lempdes, présentant une grande hétérogénéité urbaine et économique, s'inscrit dans cette politique de mutation visant à accroître son attractivité. Il s'agit d'activer concomitamment deux leviers pour permettre la montée en gamme de la zone :

- La création et la requalification des espaces publics dégradés,
- La réalisation d'opérations d'aménagement et de construction (d'initiative publique et/ou privée) permettant l'accueil de nouvelles entreprises.

L'avant-projet global a été approuvé par le Conseil Métropolitain en mai 2021.

🏢 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Cadrage méthodologique général et définition des besoins,
- Recrutement, suivi et pilotage des équipes de maîtrise d'oeuvre et des prestataires,
- Pilotage et coordination des études,
- Suivi administratif et financier de l'opération,
- Appui technique au suivi foncier en lien avec le service dédié de la Métropole et l'EPF,
- Appui technique pour le suivi du volet archéologie : saisine DRAC, conventions avec l'INRAP,...
- Concertation / coordination partenaires (services Ville et Métropole, propriétaires fonciers, SMTC, Ecole de Marmilhat, concessionnaires réseaux, entreprises implantées dans la zone...),
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance.

Les missions réalisées en 2022

- Ingénierie technique & acquisition de données techniques complémentaires,
- Appui technique au suivi foncier en lien avec la Métropole et l'EPF Auvergne,
- Mise en œuvre des diagnostics archéologiques (hors fouilles archéologiques préventives),
- Participation à la concertation avec les entreprises de la ZAE (secteur Fontanille 1).

Regualification des espaces publics :

- Poursuite des missions de maîtrises d'oeuvre (PRO, DCE/ACT, CIE) & du partenariat initié avec l'Ecole de Marmilhat,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données nécessaires à la réalisation des études de maîtrise d'oeuvre,
- Recrutement des entreprises et lancement de la phase travaux d'aménagement des espaces publics du secteur S10 - Valorisation paysagère des délaissés de l'autopont (tranche 1).

Les missions en 2023

- Poursuite de la mise en œuvre des diagnostics archéologiques (hors fouilles archéologiques préventives) ;
- Appui technique au suivi foncier (dans le cadre du projet de mise en place d'une DUP) ;
- Recrutement d'un prestataire et suivi de l'étude pour l'établissement du dossier de DUP ;
- Recrutement d'un prestataire et suivi de l'étude de faisabilité et de programmation de l'opération d'aménagement « Pointe Est » ;

Regualification des espaces publics :

- Pilotage des études de maîtrises d'oeuvre,
- Participation à la poursuite de la concertation avec les entreprises de la ZAE, en amont des travaux à venir sur le secteur de la Fontanille 1 ;
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données ;
- Recrutement des entreprises et lancement des travaux de requalification des espaces publics de la Fontanille 1 / Secteur S2. Travaux échelonnés sur 2023, 2024 et 2025.
- Recrutement de l'entreprise et poursuite des travaux de valorisation paysagère des délaissés de l'autopont.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat

31 mai 2018

Notification Avenant n°1

15 octobre 2019

Notification Avenant n°2

18 mars 2021

Notification Avenant n°3

6 septembre 2021

Terme

30 juin 2023

Projet de mandat n°2

2023

Terme envisagé

décembre 2025

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Anne-Emmanuelle
PASSERIEUX

Contributeurs :

Céline AMADON
Julien LAVILLE
Corinne PELISSIER
Marie-Hélène PENY
Brigitte ROUSSEL



ZAE La Rochelle-Le Pontel-La Fontanille 1, AVP (Janvier 2021, L. Léotoing-Géoval)

Focus 1/ Délaissés de l'autopont - Boisement de l'échangeur :



Maîtrise d'oeuvre des espaces publics de la ZAE de Lempdes. Travaux de boisement des délaissés de l'Autopont - Tranche 1 (fin 2022, L. Léotoing-Géoval)

ESPACE PUBLICS

- Réalisation de la requalification de la ZAE de la FONTANILLE 1 et valorisation paysagère des délaissés de l'autopont.
- Requalification des voiries existantes et création de nouveaux maillages,
- Transformation de l'Avenue de l'Europe en Boulevard urbain,
- Réalisation d'un « barreau de connexion » au giratoire ouest,
- Mise en œuvre du schéma cyclable métropolitain.

ACTIVITÉS

- Potentiel de densification de **21 000 m²** de surface de plancher sur les secteurs stratégiques à développer.



✂ LE PROJET

D'une superficie d'environ 250 ha, à l'interface de deux agglomérations, Riom et Clermont, le pôle d'activités possède un atout remarquable par sa position stratégique à proximité immédiate des grands axes (RD 2009, A71 et A89). Il accueille près de cent entreprises et est constitué de deux entités :

- La ZA de Ladoux, créée dans les années 60 par la CCI. Elle est totalement urbanisée. Michelin y a installé son centre de recherche Urbalad,
- Le Parc Logistique Clermont Auvergne (ZAC créée dans les années 90), destiné notamment à l'accueil d'activités de transport, logistique et para-logistique (seul site dédié à ce type d'activités sur l'agglomération clermontoise). Il est en partie urbanisé.

Suite à de premières études qui ont conduit à une réflexion d'aménagement global et à un avant-projet, la Métropole a confié un mandat à la SPL pour engager la requalification et la viabilisation du secteur, avec pour enjeux de : redonner une identité et renforcer la lisibilité économique métropolitaine, ouvrir de nouveaux terrains à la commercialisation, améliorer le fonctionnement du pôle économique, donner une ambition environnementale et intégrer une réflexion sur la gestion et l'entretien du site d'un point de vue économique.

🏗 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Etablissement d'un diagnostic technique, administratif, juridique et financier de l'opération,
- Suivi des études de maîtrise d'œuvre confiées par la Métropole à son prestataire INGEROP/SAFEGE,
- Recrutement d'un nouveau maître d'œuvre et suivi des études,
- Pilotage et coordination des missions connexes,
- Passation des marchés de travaux et suivi d'exécution, dont mesures compensatoires et fouilles archéologiques,
- Suivi administratif et financier de l'opération,
- Coordinations des partenaires,
- Contribution aux instances de pilotage technique et de gouvernance,
- Suivi foncier et assistance à la commercialisation,
- Animation concertation : informations riverains, réunions d'information aux entreprises...

Les missions réalisées en 2022

- Exutoires EU-EP + pistes cyclables sur RM2 : poursuite du suivi des études de maîtrise d'œuvre, coordination avec la Métropole et des différents intervenants, suivi foncier, études préalables, consultation des entreprises de travaux,
- Archéologie – secteur Pré de Guelle : Consultation de l'opérateur. Coordination avec les intervenants. Lancement des travaux suspendus en attente des décisions budgétaires,
- Opération d'ensemble : suivi et coordination des études de maîtrise d'œuvre (plan guide + CPAUPE),
- Commercialisation : poursuite de l'assistance à la Métropole pour l'implantation de projets commerciaux et pour la proposition de terrains,
- Mesures compensatoires : recrutement d'un prestataire et préparation des travaux sur Puy Long.

Les missions en 2023

Le début de l'année 2023 a été marqué par des arbitrages budgétaires de la Métropole venant questionner le phasage puis les solutions techniques des aménagements à réaliser.

- Exutoires EU-EP + pistes cyclables sur RM2 : suivi des études de maîtrise d'œuvre, coordination, suivi foncier, études préalables,
- Mesures compensatoires : suivi des travaux sur Puy Long,
- Archéologie – secteur Pré Gouteix : désignation de l'opérateur, suivi du chantier, coordination avec les intervenants.
- Opération d'ensemble : suivi et coordination des études de maîtrise d'œuvre (AVP, CPAUPE,...) coordination avec les services de la Métropole et les différents partenaires.
- Foncier : suivi des études préalables à la DUP (secteur Nord Ouest notamment).
- Commercialisation : poursuite de l'assistance à la Métropole pour l'implantation de projets commerciaux, et pour la proposition de terrains,
- Suivi et coordination des études de maîtrise d'œuvre sur des problématiques hydrauliques.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat
31 mai 2018
(PLCA)

Notification Avenant n°1
25 octobre 2019

Notification Avenant n°2
13 janvier 2020
(Fusion Ladoux)

Notification Avenant n°3
10 juin 2020

Notification Avenant n°4
6 septembre 2021

Notification Avenant n°5
1 septembre 2022

Terme prévisionnel
30 juin 2024

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Catherine GUILBERT

Contributeurs :

Adeline FERREIRA

Julien FRANCOIS

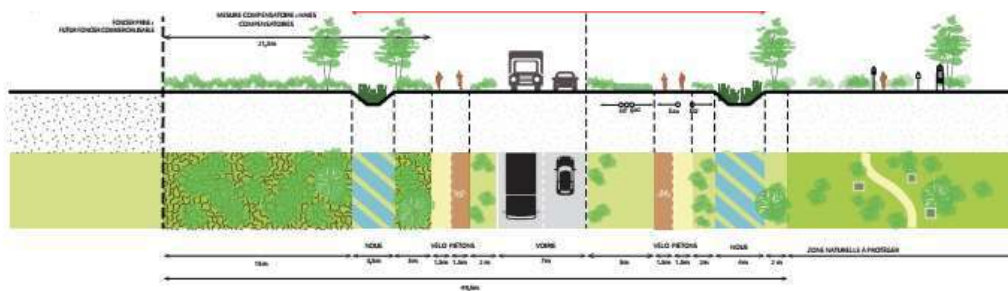
Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

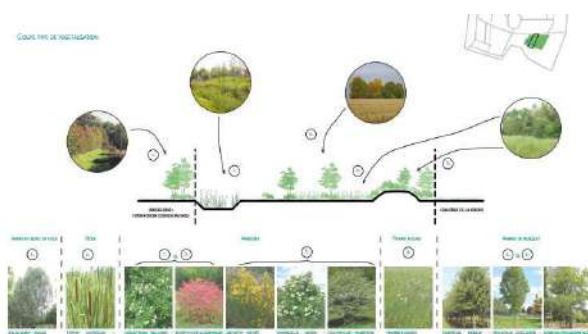
Brigitte ROUSSEL



Etape plan guide (novembre 2022, INGEROP / SAFEGE)



Profil de voirie Avenue du Pariou, plan guide (novembre 2022, INGEROP)



Aménagement suivant le principe de corridor écologique (novembre 2022, INGEROP)

ACTIVITÉS

40 ha
à commercialiser,
environ **100**
entreprises présentes.

ESPACES PUBLICS ET RÉSEAUX

- Requalification de voiries existantes,
- Création de voiries nouvelles et liaisons mode doux,
- Mise à niveau des réseaux et création de nouveaux maillages.



LE PROJET

Face au constat de la raréfaction de son offre foncière en matière d'accueil d'activités économiques, Clermont Auvergne Métropole s'est engagée dans la réalisation d'une opération d'aménagement et de développement économique sur le secteur de Sarliève Nord.

Il s'agit, selon le positionnement validé par le Conseil Métropolitain, de faire de ce site un secteur de développement économique innovant et démonstrateur en terme environnemental, paysager et de qualité de vie au travail, avec un positionnement thématique sur un parc productif dédié aux industries 4.0 et aux mobilités.

Clermont Auvergne Métropole souhaite aujourd'hui mettre en œuvre la définition d'un projet d'aménagement compatible d'une part avec les objectifs du territoire en terme de développement économique pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le développement de l'emploi, et d'autre part avec les enjeux de résiliences écologiques.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation des données d'entrée, établissement d'un document de synthèse, définition de la méthodologie de conduite du projet et établissement du planning prévisionnel associé ;
- Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études relatives à l'opération d'aménagement Sarliève Nord ;
- Suivi du marché de maîtrise d'œuvre urbaine ;
- Pilotage et coordination de l'opération ;
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance ;
- Gestion administrative et financière de l'opération ;
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données nécessaires à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre ;
- Appui technique au suivi foncier avec l'EPF Auvergne.

Les missions réalisées en 2022

- Appropriation des données d'entrée, établissement d'un document de synthèse, définition de la méthodologie de conduite du projet et établissement du planning prévisionnel associé,
- Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études relatives à l'opération d'aménagement Sarliève Nord.
- Suivi du marché de maîtrise d'œuvre urbaine : lancement le 22 septembre 2022.
- Pilotage et coordination de l'opération.
- Suivi administratif et financier de l'opération.
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données nécessaires à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre : levé topographique.

Les missions en 2023

- Suivi du marché de maîtrise d'œuvre urbaine,
- Pilotage et coordination de l'opération,
- Poursuite et finalisation des études de faisabilité et élaboration du Plan Guide,
- Actualisation de la conception et de la programmation générale de l'opération d'aménagement,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données nécessaires à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre : études géotechniques, inventaires écologiques, étude de soutenabilité économique (chambre d'agriculture 63), comptages,
- Définition des modalités de mise en œuvre opérationnelles réglementaires, techniques et financières de l'opération d'aménagement et détermination du phasage de mise en œuvre,
- Reprise des négociations pour l'acquisition de fonciers stratégiques.

LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat
19 janvier 2022

Terme
19 janvier 2024

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

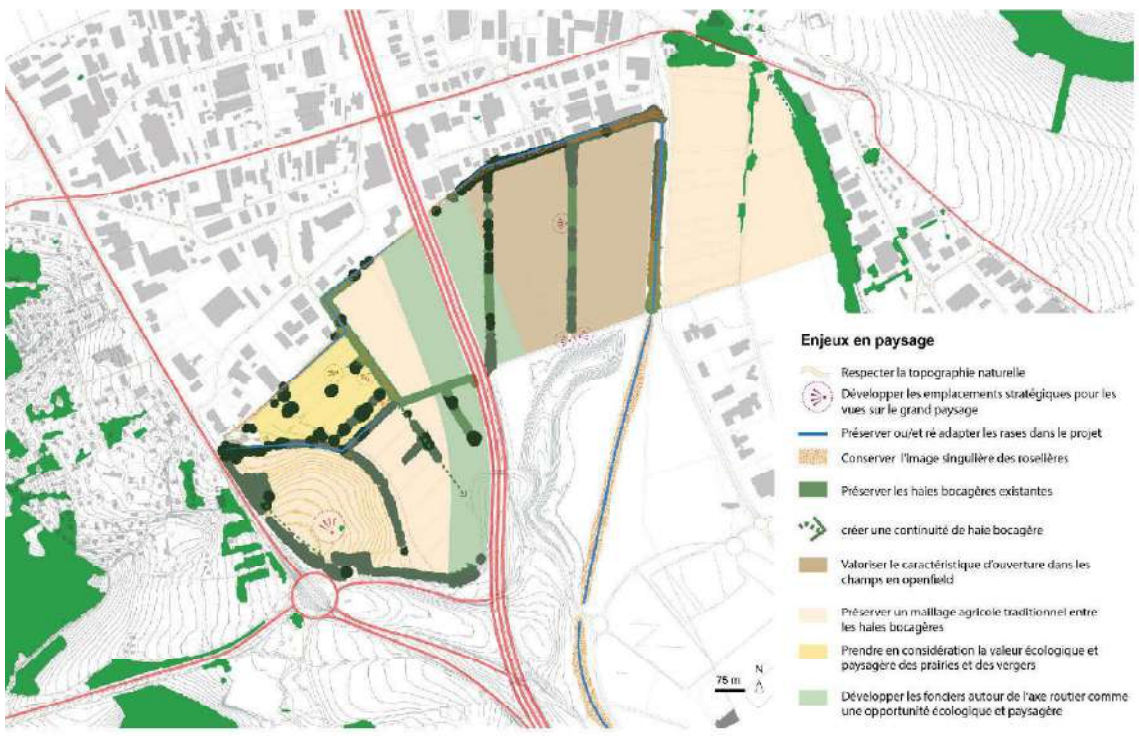
Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

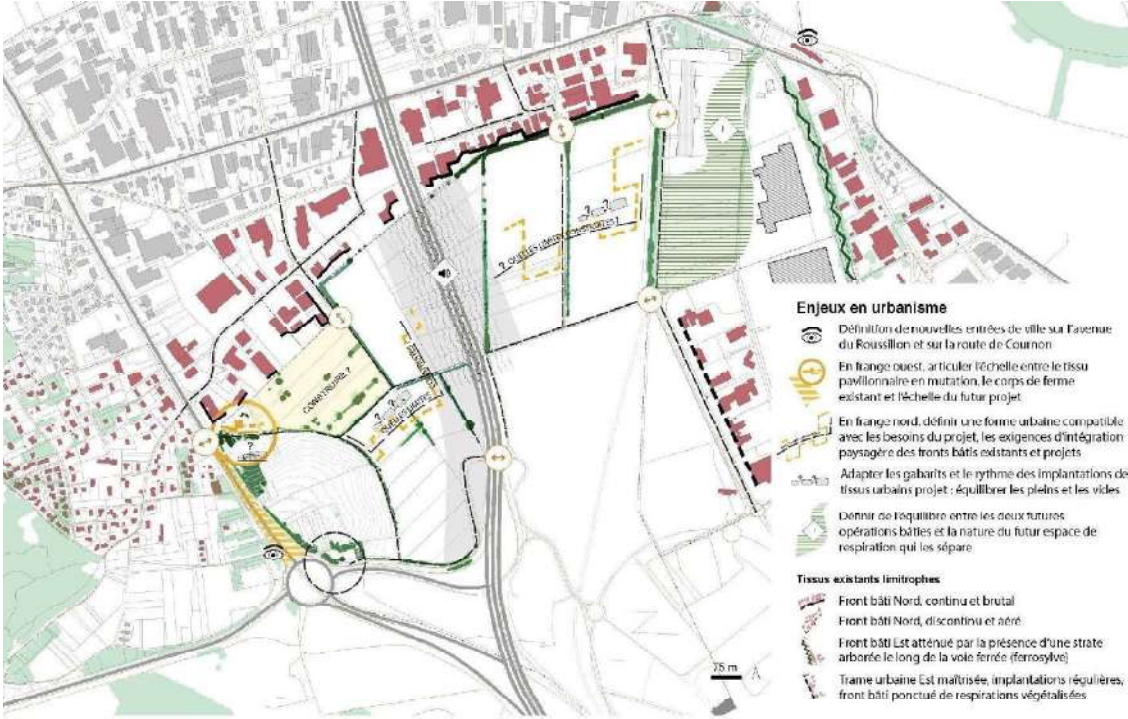
Anne-Emmanuelle
PASSERIEUX

Contributeurs :

Julien LAVILLE
Corinne PELISSIER
Marie-Hélène PENY
Brigitte ROUSSEL



Enjeux paysagers, environnementaux et agricoles du site (2023, MTA)



Enjeux urbanistiques du site (2023, MTA)

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE CONSERVATION DES MUSEES

Cébazat



LE PROJET

Le volet « musées et patrimoine » est un axe majeur du schéma culturel de Clermont-Auvergne Métropole ainsi qu'un élément phare de la candidature au titre de capitale européenne de la culture 2028.

L'état des lieux des 6 musées de la Métropole (musée d'art Roger-Quilliot, musée Bargoin, muséum Henri-Lecoq, musée de la Vigne et du vin à Aubière, musée de la Batellerie à Pont-du-Château et musée de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation à Chamalières) a révélé des conditions de conservation des collections non satisfaisantes. Ainsi par délibération en date du 24 juin 2022, Clermont Auvergne Métropole a approuvé le projet de construction d'un bâtiment dédié sur le site des Montels à Cébazat.

L'équipement permettra non seulement la conservation des collections selon les normes actuelles, mais aussi leur valorisation. Il offrira une fenêtre sur les collections, notamment celles en restauration, et sur les professions liées à la conservation du patrimoine. Spécificité du projet, un espace de médiation à destination des publics est également prévu.

La réalisation de ce projet est la première étape indispensable au développement du Plan musées.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appui à la programmation
- Recrutement d'un groupement entreprise générale, maîtrise d'œuvre, entretien/maintenance :
 - Etablissement du dossier de consultation des entreprises
 - Pilotage d'une procédure de dialogue compétitif
 - Contractualisation d'un marché global de performance (MGP), associant conception-réalisation et exploitation-maintenance pour répondre à des objectifs de performance notamment énergétique.
- Identification des besoins de prestations extérieures au MGP et recrutement des prestataires.
- Suivi des études et du chantier sur les plans technique, financier et administratif
- Suivi des procédures administratives
- Réception de l'ouvrage et suivi jusqu'à la fin de l'année dite « de parfait achèvement »
- Accompagnement du maître d'ouvrage pendant 2 ans à compter de la réception des travaux, sur l'aspect contrôle des performances

Les missions réalisées en 2022

- Assistance à la programmation et à la définition des objectifs performanciers
- Recrutement du groupement MGP :
 - Etablissement du dossier de consultation MGP
 - Lancement de la consultation
 - Analyse des candidatures et assistance à l'organisation/animation du jury de sélection.
 - Recrutement du contrôleur technique

Les missions en 2023

- Poursuite de la procédure de dialogue compétitif en 2 phases
- Attribution du marché
- Pilotage des études jusqu'à la phase APD
- Recrutement du coordonnateur SPS

LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat

10 août 2022

Terme

10 août 2023

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Didier BOULET

Cheffe de projet :

Claire FAUCHER-GARROS

Contributeurs :

Stéphanie TAUNAY

Brigitte ROUSSEL



CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE LA STEP

Clermont-Ferrand

LE CONTRAT

Mandat d'études
et de travaux

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

LE PROJET

Clermont Auvergne Métropole porte un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables sur son territoire. Elle s'est ainsi engagée dans une démarche de labellisation «Territoire à Energie POSitive» (TEPOS) avec un double objectif : réduire de manière sensible la consommation énergétique du territoire et couvrir les besoins restants à 100 % avec des énergies renouvelables d'ici 2050.

Le plan d'action métropolitain prévoit la réalisation de 3 installations solaires photovoltaïques en autoconsommation sur le site de la station d'épuration des Trois Rivières, très consommatrice en électricité.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Définition de l'organisation générale de l'opération, des conditions administratives et techniques de réalisation des ouvrages
- Recrutement d'un maître d'œuvre, suivi des études, gestion administrative et financière du marché.
- Recrutement des prestataires complémentaires à la maîtrise d'œuvre
- Suivi des études et du chantier sur le plan technique, financier, réglementaire et administratif
- Réception des ouvrages.

Les missions réalisées en 2022

- Définition de l'organisation générale de l'opération
- Etablissement des dossiers de consultation des entreprises (maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS, contrôleur technique).
- Etablissement du dossier cas par cas.

Les missions en 2023

- Notification des marchés (maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS, contrôleur technique).
- Pilotage des études et prestations complémentaires
- Consultation des entreprises travaux.

Notification Mandat

24 novembre 2022

Terme

24 novembre 2025

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Didier BOULET

Cheffe de projet :

Marie-Aude REY

Contributeurs :

Dominique JUBAN

Rémi PENEL

Brigitte ROUSSEL



Localisation du site de la STEP

COORDINATION GENERALE DU PROJET ACC-M

Clermont-Ferrand



✂ LE PROJET

Installée depuis 100 ans au cœur du quartier Saint-Jean à Clermont-Ferrand, la société ACC-M, spécialisée dans la rénovation de matériel ferroviaire, a été reprise en 2019 par le groupe TTH. Elle emploie plus de 200 salariés.

Le site industriel de plus de 5 hectares a été acquis par l'EPF Auvergne pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand en 2016. Sa reprise par Clermont Auvergne Métropole a été actée par délibération en décembre 2022. Vétuste, il doit faire l'objet d'investissements importants permettant à l'entreprise d'envisager son développement dans de bonnes conditions. Ce projet doit être compatible avec le projet de requalification urbaine du quartier Saint-Jean engagé par la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole.

🏠 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Assistance technique pour la commande et le suivi des études
- Assistance à la coordination générale sur le projet avec les partenaires (ACC-M, EPF Auvergne, Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole, Région Auvergne Rhône-Alpes, services de l'Etat).

Les missions réalisées en 2022

- Recrutement de prestataires pour la réalisation de différentes missions d'expertise.
- Pilotage technique des études.
- Gestion administrative et financière des marchés.
- Coordination des missions d'expertise et contribution à la coordination générale sur le projet.



Localisation du secteur des ACC-m

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat

24 février 2022

Terme

24 février 2023

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Didier BOULET

Contributeurs :

Julien LAVILLE

Romain SARRY

Corinne PELISSIER

Brigitte ROUSSEL



GESTION DES PARKINGS METROPOLITAINS

Clermont Auvergne Métropole

LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

LE PROJET

Clermont Auvergne Métropole a aujourd'hui en charge la gestion des 11 parcs de stationnement publics et parcs relais. La plupart des parcs de stationnement métropolitains sont gérés par l'intermédiaire de contrats de prestations de service. Ces contrats vont majoritairement arriver à leur terme au printemps 2023. Il s'agit d'une part d'accompagner la Métropole pour le renouvellement des contrats d'exploitation et d'autre part d'étudier les hypothèses de transfert de gestion/exploitation à terme ; ce transfert pouvant intégrer l'aménagement et d'exploitation de nouveaux parkings relais.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Assistance au recrutement d'un ou plusieurs exploitants après mise en concurrence
- Recrutement d'un expert et pilotage d'une étude de préfiguration de transfert de gestion/exploitation.
- Réalisation d'un benchmarking « SPL Stationnement »
- Mission générale de coordination avec les services de la Métropole.

Les missions réalisées en 2022

L'ensemble des missions ont été réalisées.

Notification Mandat
30 mai 2022

Terme
30 mai 2023

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Chef de projet :

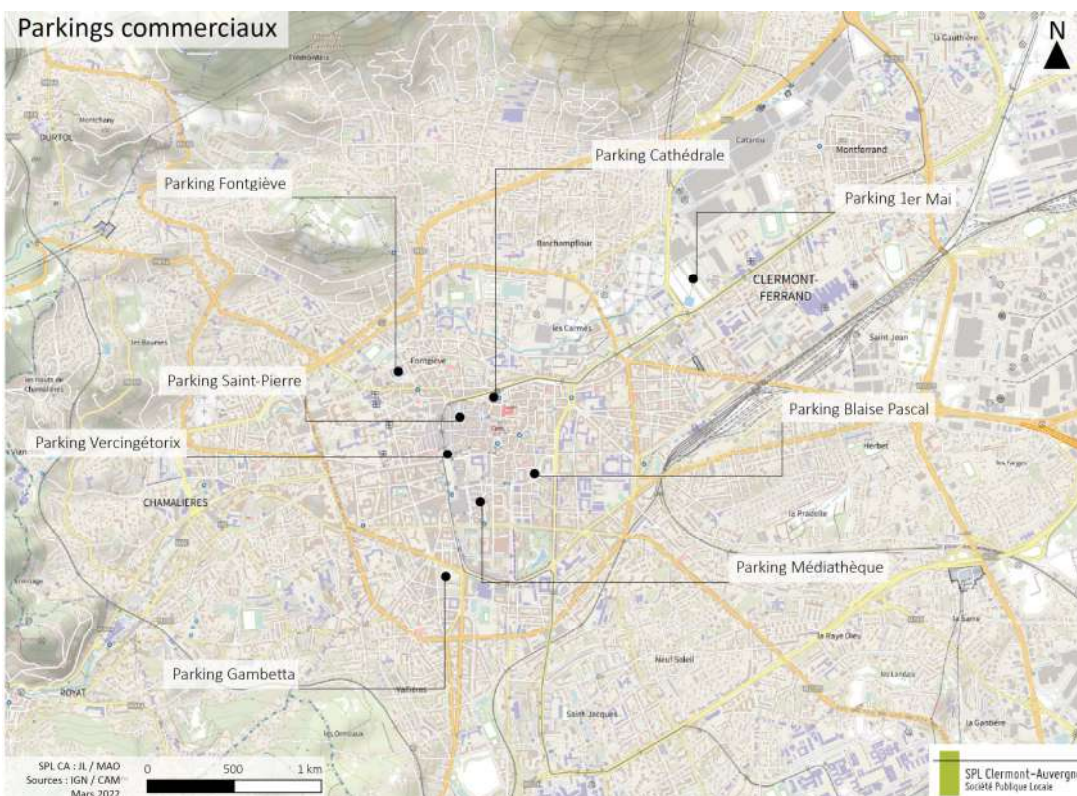
Alexandre MANAUD

Contributeurs :

Didier BOULET

Corinne PELISSIER

Brigitte ROUSSEL



Localisation des parkings commerciaux de la Métropole (2022, SPL Clermont Auvergne)



Parc Technologique La Pardieu
3 rue Louis Rosier
63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 28 69 64
contact@splca.fr

www.spl-clermont-auvergne.fr

**Façonner
la
cité**